

Dynam!sme

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE) | 12/20-01/21

07

L'UWE EN ACTION(S)

Retour sur les
activités de l'UWE
en 2020

24

**FOCUS
INTERNATIONAL :**
Brexit... et
maintenant ?

39

UWE ON TOUR #11
À la rencontre
des entreprises
wallonnes !



union wallonne
des entreprises

Accélérer la création et le développement
de l'activité économique en Wallonie

Et si vous passiez à la vitesse supérieure ?



Le programme **BEWARE Fellowships** favorise la mobilité internationale des chercheurs et permet à 75 d'entre eux d'effectuer **une recherche de trois ans** à la fois au sein d'une PME wallonne et d'une université, d'une haute école ou d'un centre de recherche.

Ce programme est cofinancé par la Commission européenne et la Wallonie. Il est doté de près de 20 **millions d'euros** couvrant le salaire du chercheur et des frais d'équipement.

Intéressé ? Consultez www.bewarejobs.be

*Ensemble, relevons aujourd'hui
les défis technologiques wallons de demain*



Le programme BEWARE est cofinancé par la Commission européenne (Actions Marie Skłodowska-Curie – contrat 847587) dans le cadre du programme Horizon 2020



Editorial

par **Olivier de WASSEIGE**, Administrateur Délégué de l'UWE



"Résilience" sera le mot de l'année 2021 !

Que souhaiter de mieux qu'une année 2021 déconfinée ? Nous adressons nos encouragements et nos vœux à toutes les entreprises de Wallonie, qui ont enduré une année très difficile, et qui ont su malgré tout poursuivre leur activité tant bien que mal, tenir bon durant ces longs mois de confinement, et conserver courage et détermination.

**A toutes les entreprises de Wallonie :
bravo et merci !**

Il est plus que jamais l'heure de se tourner vers l'avenir. Résilience sera sans doute le mot de l'année 2021. Après avoir oeuvré à de nombreux chantiers pour aider les entreprises à surmonter cette crise, l'UWE continuera à défendre les entreprises et les entrepreneurs, poursuivra son implication pour faire de «Get Up Wallonia» et du Plan de relance et de résilience de véritables leviers de redéploiement.

Merci à tous nos représentants d'entreprises ou de fédérations membres qui tous ont apporté leur expertise de manière constructive dans les multiples réunions de ce vaste processus collaboratif.

Pour l'UWE, la démarche Get Up Wallonia est un processus essentiel pour la relance de l'activité économique wallonne dans le cadre de la gestion de la pandémie mais pas uniquement ! Get Up Wallonia doit être ce Plan de Relance, de Redéploiement et de Transition qu'évoque la Déclaration de Politique Régionale.

La Wallonie doit évoluer et se transformer de manière assez fondamentale si elle souhaite aborder et relever les défis économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels auxquels elle fait face.

2021 doit être l'année du choix, de la réalisation et de la mise en oeuvre des mesures structurantes fortes, susceptibles de mettre la Wallonie sur le chemin du redéploiement.

Comme l'UWE l'avait annoncé dans l'Heptathlon 2024, les entreprises sont et seront partenaires de ce redéploiement. L'UWE ambitionne de faire gagner la Wallonie. Avec tous les acteurs qui peuvent et veulent y contribuer !

Souhaitons que, professionnellement, 2021 nous réouvre à tous la voie d'un retour à une activité pleine et entière, la voie d'un climat social constructif, et surtout la voie du plaisir et de la **passion d'entreprendre** ! Et souhaitons que, humainement, 2021 nous apporte le plaisir de nous revoir, de réseauter, de discuter, de partager et de vivre de bons moments, **ensemble** ! ■



union wallonne
des entreprises

"JE COMPTE SUR VOUS POUR TRIER VOS FILMS D'EMBALLAGES PLASTIQUES."

Patrick Ridremont

Acteur et... coach de tri en entreprise



Retrouvez-moi sur
jetriedansmonentreprise.be et découvrez
les avantages du tri des films plastiques.

**Vous verrez, c'est simple
et vous avez tout à y gagner.**

- ☒ VOUS REMPLISSEZ VOS OBLIGATIONS DE TRI.
- ☒ VOUS OBTENEZ DES PRIMES.
- ☒ VOUS RÉDUISEZ VOS COÛTS.
- ☒ VOUS SOIGNEZ L'IMAGE DE VOTRE ENTREPRISE.
- ☒ VOUS PRÉSERVEZ L'ENVIRONNEMENT.

Sommaire #285



07 Dossier spécial "L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES EN 2020"

24 Focus

- 24 **Financement** | Le private banking accélère sa transformation
- 26 **International** | Retour sur la Semaine Wallonne du Brexit
Brexit... et maintenant ?
Brexit : quid du travailleur britannique ?
Credendo soutient l'économie wallonne
- 34 **RH** | Télétravail : 8 idées reçues à démonter

36 Entreprises

- 36 **CCI de Wallonie** | Portrait : Stalift
- 38 **Esprit d'entreprise** | I-Care, entreprise de l'année 2020
- 39 **UWE-on-Tour #11** | Walphot
- 40 **Gestion durable** | Success Story : Comet Traitements

44 Réseau

- 44 **Gouvernance** | Board Coaching to Excellence (BCTE)

46 Expertise

- 46 **Publications** | La collection "Je veux savoir !"

Dynam!sme Le périodique bimestriel édité en commun par
l'Union Wallonne des Entreprises ASBL et la Maison des Entreprises wallonnes ASBL

UWE – Rue de Rodeuhaie 1 • B-1348 Louvain-la-Neuve – +32 (0) 10.47.19.40 – dynamisme@uwe.be – www.dynamismewallon.be

- **Rédaction** : Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), Thierry Decloux • e-Mail : prenom.nom@uwe.be
- **Conseil de Rédaction** : Olivier de Wasseige, Cécile Neven, Samuel Saelens
- **Mise en page** : Thierry Decloux • **Impression** : Paperland (Bruxelles) • **Routage** : Axedis (Limal)
- **Régie publicitaire** : Target Advertising SPRL, +32 (0) 81.40.91.59, +32 (0) 497.22.44.45, carole.mawet@targetadvertising.be
- **Editeur Responsable** : Cécile Neven, rue de Rodeuhaie 1, B-1348 Louvain-la-Neuve
- **Abonnement annuel (6 numéros)** : 30 EUR à verser sur le compte de la Maison des Entreprises wallonnes 360-1149184-31
- **Tirage** : 7.942 exemplaires (contrôle CIM)



ISSN 0776-1716

Toute reproduction, même partielle, des textes et des documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

Entreprises : fini la loi du plus fort !

LES ENTREPRISES QUI DISPOSENT D'UN FAIBLE POUVOIR DE NÉGOCIATION PAR RAPPORT À UN PARTENAIRE COMMERCIAL PLUS PUISSANT, SONT DÉSORMAIS MIEUX PROTÉGÉES DES ABUS QU'IL POURRAIT COMMETTRE, GRÂCE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE NOUVELLE LOI LE 22 AOÛT 2020. ELLE VISE À METTRE FIN AUX PRATIQUES DE MARCHÉ TROMPEUSES, AUX ABUS DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE OU À L'UTILISATION DE CLAUSES ABUSIVES DANS LES RELATIONS ENTRE ENTREPRISES.

Arrêt d'approvisionnement, augmentation de prix arbitraire, achat forcé... Les entreprises ne sont pas à l'abri des comportements abusifs de leurs partenaires commerciaux plus puissants. Si la loi protège les consommateurs depuis bien longtemps contre ce type de pratiques, ce n'était pas suffisamment le cas pour les entreprises.

C'est la raison pour laquelle une nouvelle loi, entrée en vigueur le 22 août 2020, accorde dorénavant également aux entreprises une meilleure protection dans leurs relations commerciales (B2B) contre les abus de dépendance économique. C'est par exemple le cas lorsqu'un détaillant entretient une relation contractuelle avec un distributeur pour la vente d'un produit incontournable, et que ce distributeur décide soudainement d'arrêter l'approvisionnement ou d'augmenter le prix de ce produit de manière excessive. Et cela, arbitrairement et sans laisser la possibilité au détaillant de se tourner vers une autre source d'approvisionnement équivalente et disponible dans un délai, à des conditions et à des coûts raisonnables.

Outre ce type d'abus, la loi renforce également la protection contre :

- **les pratiques du marché agressives** : une entreprise tente par exemple d'imposer un service ou un produit à une autre entreprise sans qu'elle n'en ait fait la demande, tout en l'invitant à payer son prix, puis à conserver ou à renvoyer le produit (même sans frais) ;
- **les pratiques du marché trompeuses** : une entreprise constate par exemple à la réception d'une marchandise qu'elle ne correspond pas aux critères de qualité promis, ou est d'une autre marque bien moins connue.
- **les clauses abusives** : souvent en petits caractères dans les contrats, elles peuvent contenir des surprises désagréables et porter atteinte aux droits des entreprises. Exemple : une clause qui libère une entreprise de toute responsabilité en cas de dol ou de faute grave de sa part.

Une campagne d'information ciblant les indépendants et les PME

Quelles sont les situations visées, les entreprises concernées ? Quelles sont les pratiques désormais interdites ? Comment réagir lorsqu'une telle situation se présente ? Vers qui se tourner en cas d'abus ?

Pour répondre à toute ces questions et faire connaître les nouvelles règles, le SPF Economie lancera prochainement une campagne d'information en ligne à destination des indépendants et des petites entreprises, qui souvent ne disposent pas d'un service juridique pouvant les soutenir. La campagne prendra la forme de messages sur les réseaux sociaux, d'une brochure claire et accessible : *"Fin la loi du plus fort ! Pour une concurrence plus fair-play, désormais les plus petites entreprises peuvent faire le poids"*. et d'un site internet reprenant toute les informations :

<https://finilaloiduplusfort.be>

La campagne «Fin la loi du plus fort» est une initiative du Ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME. ■



Dossier

L'Union Wallonne des Entreprises en 2020

➔ 2020, de la buée sur le rétroviseur

Exercice périlleux que celui de regarder dans le rétroviseur de 2020. Comme pour les usagers de la route, nous le faisons de manière brève dans ce dossier consacré au travail de l'UWE et de toute son équipe durant cette année que l'on qualifiera de "si particulière" si l'on n'avait pas peur de sombrer dans le poncif.

"L'année que l'on n'a pas aimé", comme l'ont qualifiée certains médias à juste titre car elle fût terrible d'un point de vue humain, social et économique.

Le rôle d'une fédération intersectorielle régionale, comme l'est l'Union Wallonne des Entreprises, est essentiel pour la défense des intérêts de près de 80.000 entreprises qu'elle représente, et ce en toute période. Mais ce rôle prend un accent majeur quand la société tremble à ce point sur ses bases comme en cette année maudite.

De mars à décembre, le personnel de l'UWE s'est mobilisé pour que des mesures importantes soient prises par les autorités pour soutenir le tissu économique wallon. Outre le travail au quotidien avec les responsables politiques régionaux, l'UWE a, avec ses membres et instances, structuré des propositions concrètes au travers de ses 35 mesures pour la relance en juillet et son Plan de Redéploiement en octobre. Ces propositions ont nourri les dynamiques régionales que sont Get Up Wallonia et la contribution wallonne au Plan européen de Relance et de Résilience auxquelles l'UWE et ses représentants ont contribué de manière très active et constructive.

Au début de la pandémie, l'UWE a en outre souhaité aider les entreprises wallonnes en organisant un achat groupé de masques dans des circonstances mondiales hallucinantes mais qui a permis l'acheminement et la distribution de plus de trois millions de masques.

L'UWE a également organisé une plateforme permettant de mettre en avant les actions solidaires des entreprises et de mettre en contact des demandeurs et offreurs de solutions durant cette crise.

On le voit, cette crise a entraîné une forte mobilisation du personnel de l'UWE mais cela n'a pas empêché celui-ci d'être actif et force de proposition dans de nombreux dossiers qui ont poursuivi leur chemin et ce, tant en économie/R&D, en emploi-formation, en social, en numérique, en développement durable, en environnement, en énergie, en mobilité, en aménagement du territoire, en international et en entrepreneuriat tel que précisé dans les pages qui suivent.

Les Cellules de sensibilisation de l'UWE (Environnement, Eurodyssée, Mobilité, NCP, Parcs d'Activité Durables et Stages en Entreprises Innovantes) ont poursuivi toute l'année leur travail de proximité, en adaptant leurs méthodes, mais en maintenant un haut niveau de proactivité et d'information et en ne laissant aucune entreprise solliciter sans réponse et sans solution.

Cette année restera une année marquante pour le monde et notre région. Elle a fragilisé de nombreux pans de notre société. Dans ces circonstances, nous pensons modestement que les entreprises wallonnes, des plus petites aux plus grandes, ont pu compter sur l'implication et le professionnalisme de toute l'équipe de l'Union Wallonne des Entreprises, leur fédération intersectorielle, pour les représenter et les défendre au mieux.

Le rétroviseur de 2020 est, on le voit, chargé de buée. Gageons que dans un an, nous ferons ce même exercice sous le soleil. ■



Retour sur l'année 2020

L'UWE en action(s) !



Samuël SAELENS

Aménagement du Territoire
Mobilité | Transports

Cécile NEVEN

Energie | Environnement



Jean-Christophe DEHALU

Economie | R&D | International



Laetitia DUFRANE

Emploi | Formation | Social

Aménagement du territoire

En matière d'Aménagement du Territoire, l'année 2020 a été marquée par les travaux de deux groupes d'experts auxquels l'UWE participe. L'un consacré à la trajectoire d'artificialisation, permettant d'analyser l'opérationnalisation du mal nommé «Stop Béton» et l'autre, appelé Task Force CoDT, se penchant sur les évolutions à apporter au texte du CoDT afin d'en améliorer certains aspects. L'UWE a défendu dans ces GT une approche permettant d'assurer une vraie place à l'activité économique sur notre territoire et un traitement optimal pour celle-ci dans l'ensemble des procédures. L'UWE est également très active au sein du Pôle Aménagement du Territoire du CESE Wallonie où de nombreux projets d'entreprises sont déposés pour avis.

Mobilité

En matière de mobilité, le Gouvernement wallon a validé cette année la Stratégie Régionale de Mobilité pour son volet Marchandises. L'UWE a pu commenter activement les projets de ce document. L'UWE a par ailleurs continué son important travail de suivi du dossier du prélèvement kilométrique. L'UWE a également été active sur des dossiers touchant entre autres aux lignes structurantes de transport public, aux voies navigables ou encore aux infrastructures ferroviaires dédiées au fret.

Energie

En matière d'Energie, l'année 2020 a été marquée par plusieurs dossiers phares. Le plus impactant concernent les entreprises signataires d'accords de branche (plus de 200 sites en Wallonie, représentant près de 85% de la consommation d'énergie du secteur industriel wallon) : il s'agit de la mise en compatibilité des exonérations partielles de l'OSP Elia avec les lignes directrices européennes sur les aides d'état. A l'heure de l'écriture de ces lignes, le dossier n'est pas clôturé et l'UWE continue de veiller au grain en matière de coût de l'énergie ! La gestion de la «bulle» des certificats verts et ses retombées sur le coût de l'électricité ont également été au cœur de nos préoccupations, de même que la compensation des émissions indirectes pour laquelle nous avons obtenu de beaux résultats.

Environnement

En matière d'Environnement, l'UWE a suivi les travaux liés aux plans de gestion de districts hydrographiques (objectifs d'atteinte du «bon état» des masses d'eau de surface et souterraines), aux nouvelles convention environnementales relatives aux obligations de reprise (huiles usagées, panneaux photovoltaïques, véhicules hors d'usage et batteries de véhicules), à la gestion des terres excavées et à la stratégie d'économie circulaire. L'UWE continue également de défendre tous les dossiers de permis des entreprises qui sont soumis à l'avis du Pôle Environnement du CESE Wallonie.

LES CONSEILLERS DU PÔLE COMPÉTENCES REVIENNENT, DANS LEURS DOMAINES RESPECTIFS, SUR LES DOSSIERS DÉFENDUS PAR L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES, LES ACTIONS RÉALISÉES ET LES AVANCÉES OBTENUES EN 2020.



Pierre ELIAS

Economie | R&D | International



Lisa LOMBARDI

Entrepreneuriat | PME
Numérique



Benoît MINET

Responsabilité Sociétale
des Entreprises (RSE)



Florie THOMAS

Emploi | Formation
Enseignement

Economie | R&D

Dans les matières économiques, la gestion de l'urgence imposée par la pandémie de la COVID19 a rythmé les travaux de l'UWE. La définition des mesures de soutien aux entreprises, l'évaluation permanente de la situation économique des entreprises wallonnes, notamment avec les enquêtes conjoncturelles et notre participation à l'ERMG ainsi que les travaux liés à la conception des différents plans de relance ont mobilisé une partie importante de nos ressources. Des travaux plus structurels ont également pu être menés, comme le suivi du Plan wallon de transition, le suivi de la stratégie d'économie circulaire «Circular Wallonia», la définition de la stratégie de spécialisation intelligente de la région ou encore le suivi des travaux de la commission EPI dont l'UWE assure la présidence. La politique wallonne de la recherche et de l'innovation est également suivie très attentivement par l'UWE, qui y a consacré des ressources importantes cette année. Une analyse complète accompagnée de propositions de réformes concrètes a ainsi été réalisée et proposée au Gouvernement wallon. L'UWE a par ailleurs pris la présidence du Pôle de la Politique scientifique, qui a rendu son rapport d'évaluation de la politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en décembre 2020.

L'UWE a également suivi de très près l'état des finances publiques wallonnes avec différentes analyses du budget de la Région Wallonne. Nous suivons également le déploiement du Budget Base Zéro, qui sera un des leviers principaux pour dégager des marges utiles pour la relance de la Wallonie.

International

Les questions internationales ont été suivies très attentivement par l'UWE. Le Brexit et ses conséquences ont ainsi fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'UWE, qui a formulé une série de propositions de soutien aux entreprises.

Nous finissons cette année par l'organisation d'une «semaine wallonne du Brexit» en partenariat avec les CCI pour sensibiliser les entreprises wallonnes aux changements qui seront engendrés par la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et par la fin de la période de transition prévue le 31 décembre 2020.

D'autres matières ont également mobilisé l'UWE, dans le cadre d'une proche collaboration avec les autres organisations professionnelles (FEB, VOKA et BECI). Parmi ces thématiques, nous citerons le suivi des différents accords commerciaux, le projet de filtrage des investissements étrangers ou encore l'implémentation d'une taxonomie européenne pour le financement des activités durables. Par ailleurs, l'UWE mène de façon régulière une analyse approfondie de la structure et de l'évolution des exportations régionales afin d'alimenter le gouvernement wallon en propositions pour en renforcer le commerce extérieur de la région.

Enfin, des contacts privilégiés ont été établis entre la direction générale de l'UWE et plusieurs ambassades de partenaires stratégiques de la région (USA, Royaume-Uni, France, Pays-Bas).

Développement Durable

En matière de Développement Durable, l'année 2020 a été marquée par la désignation de l'UWE comme SDG Voice ! A côté du travail constant mené par ses cellules de sensibilisation (Environnement, Mobilité, Parcs d'Activité Durables, Stage des Pôles et Eurodyssée, NCP Wallonie), l'UWE a été officiellement mandatée pour être ambassadrice des Objectifs de Développement Durable de l'ONU en 2020. Dans le cadre de cette reconnaissance belge, l'UWE a, entre autres, organisé et coorganisé plusieurs événements (principalement des webinaires) pour faire connaître et approfondir les connaissances des entreprises sur cette feuille de route universellement reconnue. Par ailleurs, la création, depuis le mois de septembre, d'un nouveau poste de Conseiller RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) au sein du Pôle Compétences de l'UWE traduit les ambitions fortes de notre organisation, mais aussi un soutien important aux actions qu'elle entend mener en la matière sur le long terme.

Numérique

En matière de numérique, l'UWE a suivi les matières liées à l'industrie 4.0 en Wallonie, notamment au travers de la participation au Jury de l'appel à projets pour la création de Digital Innovation Hubs (DIH) wallons, et de la mise en place de la feuille de route pour l'Industrie du Futur de Digital Wallonia. L'UWE a également participé à la mise sur pied d'un cycle de workshops sur la transformation numérique de l'industrie «Votre entreprise va-t-elle s'adapter ou disparaître ?» avec différentes fédérations sectorielles, pôles de compétitivité et centres de recherche. L'UWE est également impliquée depuis septembre 2020 au sein du Groupe d'Experts désigné par le Gouvernement wallon pour étudier la question du déploiement de la 5G en Wallonie. Enfin, l'UWE a participé à différents égards aux discussions, projets et événements organisés sur les questions de l'e-commerce (e-Forum, BeCommerce Awards), de la connectivité, de la cybersécurité, des compétences numériques, du télétravail, etc.

Entrepreneuriat

En dépit de la crise du Covid-19 et des restrictions sanitaires qui en ont découlé, le projet Entreprise en Marche s'est réinventé en version virtuelle afin de poursuivre ses activités de sensibilisation et d'accompagnement des chefs d'entreprises et d'organisations à l'innovation managériale. Ainsi, le webinaire sur la thématique de «Comment la crise nous inspire pour manager autrement ?» avec des CEOs et le philosophe Dominique Bourg a rassemblé 200 participants et l'«Autumn School» déclinée autour de quatre étapes d'un cycle de transformation managériale a permis de proposer à de nombreux participants des témoignages inspirants et la participation à des ateliers animés par des facilitateurs professionnels en innovation managériale.

Emploi-Formation

L'année 2020 dans les matières emploi-formation fut une année mouvementée, faite d'initiatives, de réformes et de mesures d'urgence à discuter.

L'année 2020 fut marquée par la crise du Coronavirus et les matières emploi-formation-enseignement et social ont été directement impactées par les différentes mesures d'urgence et de relance prises par le Gouvernement. L'UWE était sur le pont pour porter les difficultés rencontrées par les entreprises et apporter des solutions (formations suspendues, reconnaissance de la formation digitale, le chômage temporaire des travailleurs, etc.). Les attentes des entreprises en la matière ont notamment été relayées via les 35 mesures pour la relance et les propositions du Plan de Redéploiement de l'UWE.

Malgré la situation perturbée, différentes initiatives et réformes ont vu le jour. Le Gouvernement wallon a initié les travaux sur deux réformes majeures : la réforme des aides à l'emploi et à la formation pour le secteur marchand et la réforme de l'accompagnement adapté pour les demandeurs d'emploi. L'UWE est activement impliquée dans ces différentes négociations par le biais notamment des GT et commissions, rencontres ministérielles et son siège au groupe des partenaires sociaux de Wallonie (GPSW). Les conclusions sont attendues pour le début de l'année 2021. Le dossier STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie, Mathématique), une des grandes priorités de l'UWE est également à un tournant avec la création du premier centre de référence STEM pour la Belgique francophone (Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Région Bruxelles-Capitale). L'UWE a porté activement cette question dans les différentes instances avec une force d'avis remarquée.

Enfin, l'UWE a défendu son plan de redéploiement dans différents lieux stratégiques et singulièrement les axes «Capital humain» et «travailleurs et entrepreneurs» afin que les futures réformes intègrent les mesures portées et attendues par les entreprises !

Publications

Les dernières publications de l'UWE peuvent être consultées, commandées ou téléchargées sur www.uwe.be/publications.

Vous y trouverez les deux dernières éditions du «**Point Conjoncturel**» ainsi que la dernière collection «**Je veux savoir !**», qui compte deux livrets pédagogiques sur l'entreprise et l'emploi en Wallonie.



Vous souhaitez développer votre entreprise dans ce monde en pleine évolution?

Marine André
fondatrice et gérante, Bee Nature

Adaptez-vous à demain.

Marine a senti qu'il était temps que sa société reçoive le soutien nécessaire pour se déployer. Elle a donc contacté Enterprise Europe Network pour explorer toutes les opportunités disponibles pour les PME dans l'Union européenne. Enterprise Europe Network l'a aidée à trouver le support adéquat.

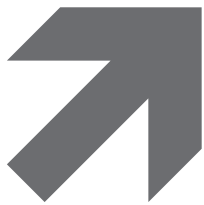
Découvrez comment Enterprise Europe Network peut soutenir vos activités :

Wallonie - eenwallonie.be

Bruxelles - brusselsnetwork.be

25 ans de Cellule Environnement

Pour des entreprises écoresponsables et inspirantes



A L'HEURE ACTUELLE, NOUS FAISONS FACE À DE GRANDS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EN MATIÈRE DE CLIMAT, DE BIODIVERSITÉ, D'UTILISATION DES RESSOURCES, DE MOBILITÉ OU ENCORE D'ÉNERGIE. DANS CE CONTEXTE, COMMENT AGISSENT CONCRÈTEMENT LES ENTREPRISES WALLONNES ? ET QUELLES SONT LEUR ACTIONS SUR LE TERRAIN ? DÉCOUVREONS L'EXEMPLE DE DEUX PME QUI ONT INTÉGRÉ L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE LEUR ACTIVITÉ.

Imprimerie Bietlot, Gilly (Hainaut)



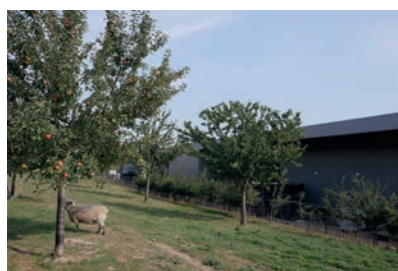
Depuis 2012, cette PME de 45 travailleurs implantée dans la région carolo a fait le choix d'être certifiée Imprim'vert et met en œuvre de nombreuses actions pour réduire son impact environnemental tout au long de sa chaîne de production.

Ainsi, la gestion des déchets a été optimisée et, afin de garantir un tri des déchets le plus efficace possible, une personne a été nommée responsable pour contrôler et rectifier les éventuelles erreurs.

Mais l'entreprise agit aussi à d'autres niveaux. En effet, 95% du papier utilisé pour les impressions est issu de forêts gérées durablement, sans que cela soit spécifiquement demandé par le client. Enfin, en matière d'énergie, l'imprimerie a également installé 786 panneaux photovoltaïques pour répondre à ses besoins en électricité.

"Finalement, toutes ces actions sont bénéfiques pour l'environnement mais aussi pour l'image de l'entreprise puisqu'elles rassurent un grand nombre de clients quant à notre engagement en tant qu'entreprise écoresponsable", déclare Eric Guillaume, administrateur délégué.

Tôlerie Delhez, Thimister (Liège)



Tout au long de sa chaîne de fabrication, l'entreprise accorde une importance particulière au respect de l'environnement. Cela se traduit notamment par une gestion optimale des consommations énergétiques. Citons à titre d'exemple, l'éclairage interne combiné à une station météo. En mesurant le degré de luminosité quotidien, la station définit les besoins en éclairage et ajuste la luminosité au sein du bâtiment.

En matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, l'entreprise a mis en place un

système d'extinction automatique de toutes les machines et équipements non essentiels lors de l'enclenchement de l'alarme. Ce système domotique permet d'éviter de devoir faire le tour de l'atelier chaque jour afin de vérifier que chaque équipement est bien éteint.

Enfin, suite à l'imposition reprise dans le permis unique de réaliser une plantation d'arbres, la tôlerie Delhez a décidé de transformer cette contrainte en opportunité et de créer un verger avec différentes variétés d'arbres fruitiers. Et, poussant la réflexion plus loin en matière de biodiversité, elle a décidé d'assurer l'entretien de ses espaces verts par de l'éco-pâturage.

"Au final, ce sont toutes des petites choses qui participent à l'ambiance et l'image positive de l'entreprise", précise Stéphan Delhez, co-gérant. ■

Retrouvez ces témoignages dans leur intégralité, ainsi que de nombreuses autres success stories, sur notre site www.environnement-entreprise.be.

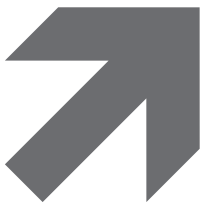


Fruit d'un partenariat entre la Wallonie et l'Union Wallonne des Entreprises, la **Cellule Environnement** est active depuis 1994 et a pour mission principale de sensibiliser les entreprises à la gestion de l'environnement et à la réduction des pollutions. La Cellule Environnement de l'UWE s'adresse aux entreprises situées en Wallonie (qu'elles soient membres de l'UWE ou non) désireuses d'améliorer leur gestion de l'environnement.

www.environnement-entreprise.be

Eurodyssée et la mobilité européenne

Un «win-win» pour les jeunes et les entreprises !



CHAQUE ANNÉE, LA WALLONIE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉCHANGE EURODYSSÉE, PERMET À PLUS D'UNE TRENTAINE DE JEUNES DIPLÔMÉS WALLONS DE PARTIR EN STAGE DANS DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AFIN D'ACQUÉRIR DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, TANDIS QU'UNE QUARANTAINE DE STAGIAIRES FAIT LE CHEMIN INVERSE AFIN D'INTÉGRER NOS STRUCTURES WALLONNES ET CE GRÂCE À LA COORDINATION DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES.

Ce n'est un secret pour personne : pour décrocher un emploi, les diplômes ne suffisent plus ! L'expérience professionnelle devient un élément primordial dans la sélection. Dans ces conditions, les stages constituent souvent une solution idéale pour faire ses premiers pas professionnels.

Dans la perspective de créer un agrégat de ressources pour la mobilité au sein des régions, l'Assemblée des Régions d'Europe lance en 1985 le programme Eurodyssée dont le projet principal est d'améliorer les chances des jeunes diplômés européens d'intégrer le marché du travail. La Wallonie y adhère en 1987 et demande alors à l'UWE d'assurer la gestion de l'accueil des stagiaires européens dans les entreprises wallonnes.

Eurodyssée se distingue d'autres programmes européens en s'adressant exclusivement aux jeunes diplômés (18-30 ans) de tous niveaux d'études, en leur permettant de réaliser un stage professionnel de 3 à 7 mois dans une entreprise européenne. Pour Patrick Corillon, représentant de l'asbl Corridor, "le fait d'accueillir un stagiaire d'horizon différent et pour une longue durée, nous permet, non seulement de pouvoir transmettre un savoir, mais également, de nous redéfinir en interne, ce qui est très dynamique pour l'équipe elle-même".

Que ce soit en Belgique ou dans une autre région européenne, le stagiaire retire les avantages d'un stage classique tels que la mise en pratique de la théorie en milieu réel et la confrontation concernant son choix de carrière. Il bénéficie, en plus, des expériences d'une mobilité que sont la création d'un réseau professionnel européen, l'apprentissage d'une langue et l'acquisition de nouvelles compétences allant de l'ouverture d'esprit à la confiance en soi en passant par le sens des relations interpersonnelles.

Autant de qualités finalement très appréciées par les entreprises et qui s'avèrent souvent déterminantes dans le processus de recrutement. Sandrine Bouteille, gérante de La Maison de la Montagne, ne nous contredira pas : "Le profil de la stagiaire que nous accueillons correspond à ce que je cherchais. Elle nous apporte ses connaissances pour développer notre marketing digital et l'équipe lui apporte conseils, techniques et savoir-faire dans des aptitudes qu'elle ne maîtrise pas ou peu. C'est un vrai partage de savoirs et de compétences".

L'entreprise retire également des avantages de cette expérience avec ces candidats qui viennent de tous horizons et qui ont, en général, un cursus scolaire solide et un diplôme en poche. En effet, elle bénéficie d'un regard neuf, d'innovations technologiques, d'une énergie nouvelle et

de compétences adéquates, de flexibilité professionnelle. Pour Alessandro Melan, gérant de la société Dolce Vita, "ce fut à chaque fois des rencontres intéressantes et passionnantes ! Accueillir des stagiaires diplômés est une valeur ajoutée à ce programme et au bon développement du stage, c'est un échange mutuel très riche".

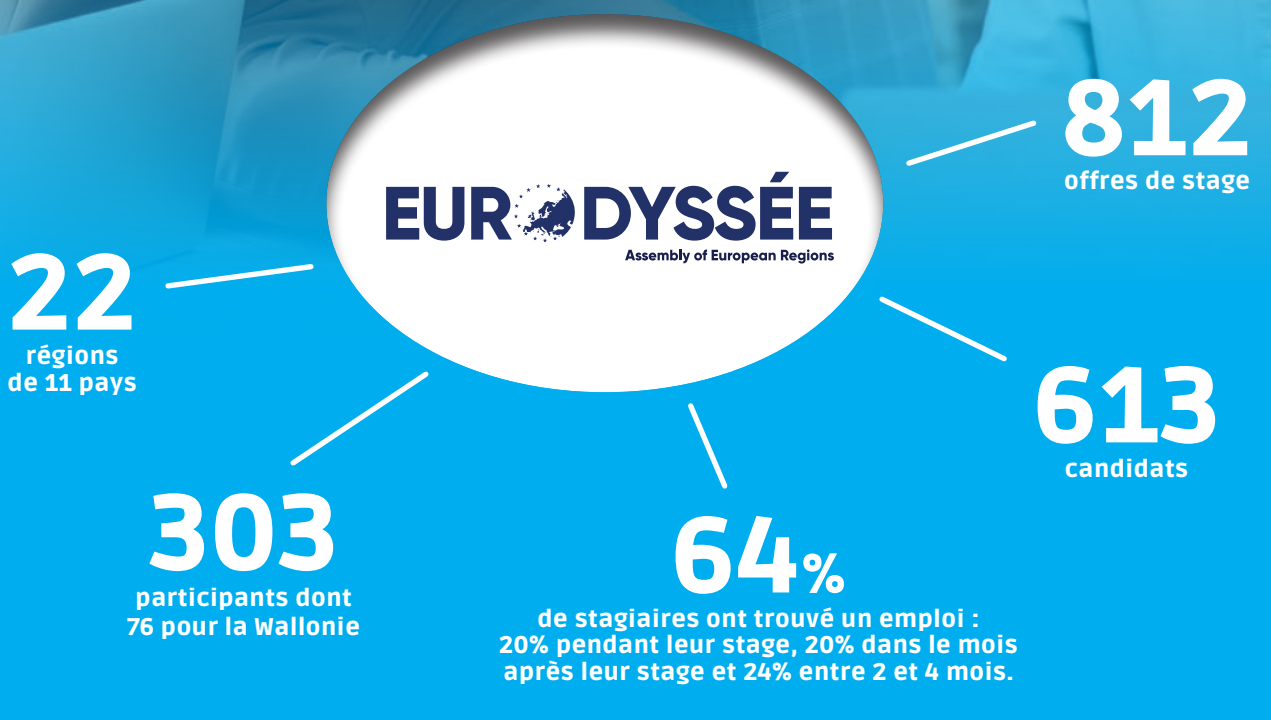
Isabelle Léonard, manager du département scientifique des Laboratoires Huckerts, ajoute : "les excellentes connaissances en microbiologie de notre dernière stagiaire nous ont permis de l'intégrer immédiatement dans l'équipe de R&D. Son regard neuf et ses compétences indéniables dans le domaine a permis de concrétiser certains projets d'amélioration de processus internes".

Jérôme Cornu, managing director de la société E-Proteins, souligne enfin que "grâce à Eurodyssée, nous avons accès à des profils scientifiques d'autres cultures, d'autres langues ; ce qui nous permet de nous améliorer dans notre communication commerciale tout en ayant un nouveau regard sur notre produit. Nous avons pu concrètement nous rendre compte des enjeux auxquels il faut faire face pour intégrer une nouvelle personne, créatrice de valeurs, dans son équipe".

Eurodyssée participe donc à la construction d'un espace européen de la formation et de l'emploi, et facilite l'émergence d'une citoyenneté européenne. ■



EURODYSSÉE



EURODYSSÉE
Assembly of European Regions

812
offres de stage

613
candidats

64%

de stagiaires ont trouvé un emploi :
20% pendant leur stage, 20% dans le mois
après leur stage et 24% entre 2 et 4 mois.

303

participants dont
76 pour la Wallonie

22
régions
de 11 pays

La Cellule Eurodyssée se charge d'assurer et de respecter le cadre de la mission confiée par la Wallonie dans l'intérêt de la Région et de l'Union Wallonne des Entreprises. Dans cette perspective, elle analyse les CV des candidats européens et leur fait passer les entretiens afin de trouver la parfaite adéquation entre le profil du stagiaire et celui de l'entreprise. Elle va également à la rencontre des sociétés wallonnes et détermine avec elles les différents projets qui seront confiés à leur futur stagiaire. Un suivi est également organisé tout au long du séjour de manière à s'assurer du bon déroulement du stage.

UCB Pharma et la Cellule Mobilité

«On a tout pris et on a tout fait !»



"DANS LE PLAN D'ACTION PROPOSÉ, ON A TOUT PRIS ET ON A TOUT FAIT !", C'EST AINSI QU'ANNE RASNEUR RÉSUME LA COLLABORATION ENTRE UCB ET LA CELLULE MOBILITÉ DE L'UWE. TOUT A COMMENCÉ EN 2014. ANNE, EN TANT QUE COORDINATRICE ISO14001, AJOUTE LA MOBILITÉ COMME L'UN DES AXES À DÉVELOPPER DANS LE PROCESSUS CERTIFICATIF. AU DÉBUT, LA DÉMARCHE ÉTAIT TÂTONNANTE, CERTAINS S'EN SONT MÊME ÉTONNÉS ; AUJOURD'HUI CHEZ UCB, LA MOBILITÉ EST DEVENUE UNE DÉMARCHE NATURELLE, VOIRE ESSENTIELLE.

Parce qu'il faut bien un début...

"Nous ne partions pas de rien, explique Anne Rasneur. Il y avait des cyclistes, une plateforme de covoiturage, mais rien de coordonné. Par contre, les entreprises de plus de 100 travailleurs ont l'obligation de répondre à l'enquête fédérale déplacements domicile-lieu de travail. J'ai assisté à une conférence de la Cellule Mobilité sur la manière de faire de cette enquête un outil et non une contrainte, ce qui répondait par ailleurs au souhait de notre Comité de Prévention et Protection au Travail (CPPT) : voir ce que l'on pouvait retirer de cette enquête pour le bénéfice des travailleurs. Le contact était pris, la politique mobilité d'UCB avait trouvé son point d'accroche".

Le Bilan Mobilité : une feuille de route

"La Cellule Mobilité de l'UWE a réalisé le Bilan Mobilité de notre entreprise. Très bien présenté, le document était un bon résumé et donnait une vue claire de la situation dans laquelle nous étions en termes de mobilité. Avec des cartes très pratiques pour déterminer le potentiel pour les différents modes de déplacement et surtout un panel de solutions à envisager. Et parmi elles, Tous vélo-actifs.

À cela s'est ajouté l'accompagnement que la Cellule a proposé à chaque nouveau projet que nous lançons. La collaboration était très facile, la Cellule nous renvoyant vers les contacts utiles, fournissant les outils nécessaires... Il n'y avait plus qu'à... !"

Passer à l'action

"Parce que je suis arrivée en CPPT et auprès de la direction avec le Bilan Mobilité qui identifiait tout ce qu'il fallait faire, nous avons pu mettre facilement les choses en place. Derrière tout cela, il y avait la crédibilité de l'UWE, mais surtout la qualité de ce qui était proposé. Tous vélo-actifs, par exemple, nous a apporté beaucoup ; une dynamique vélo s'est installée et nous avons pu démontrer que ce que nous propositions faisait bouger les lignes. Un site intranet Mobilité a été créé. Les projets mobilité sont ensuite venus alimenter la stratégie Green Carbon Neutral qu'UCB a démarré en 2015 et qui a été largement diffusée. Au-delà de l'argument écologique, nous parlions à notre personnel de santé, de bien-être au travail et de sécurité ; des thèmes directement liés à notre core business qui ont trouvé écho auprès de nos collaborateurs".

La mobilité aussi à l'échelle du Parc d'activité économique

C'est via la gestion des déchets qu'UCB Pharma a eu les premiers contacts avec d'autres entreprises du Parc d'activité de la Vallée du Hain et l'Association Brainoise des Entreprises (devenue Cercle du Lion). "Nous avons alors jugé utile d'étendre nos discussions à la thématique de la mobilité et là aussi, la Cellule nous a accompagnés. Ce fut l'occasion de lancer une plateforme de covoiturage commune au Parc d'activités, d'initier des actions pour la Semaine de la Mobilité à

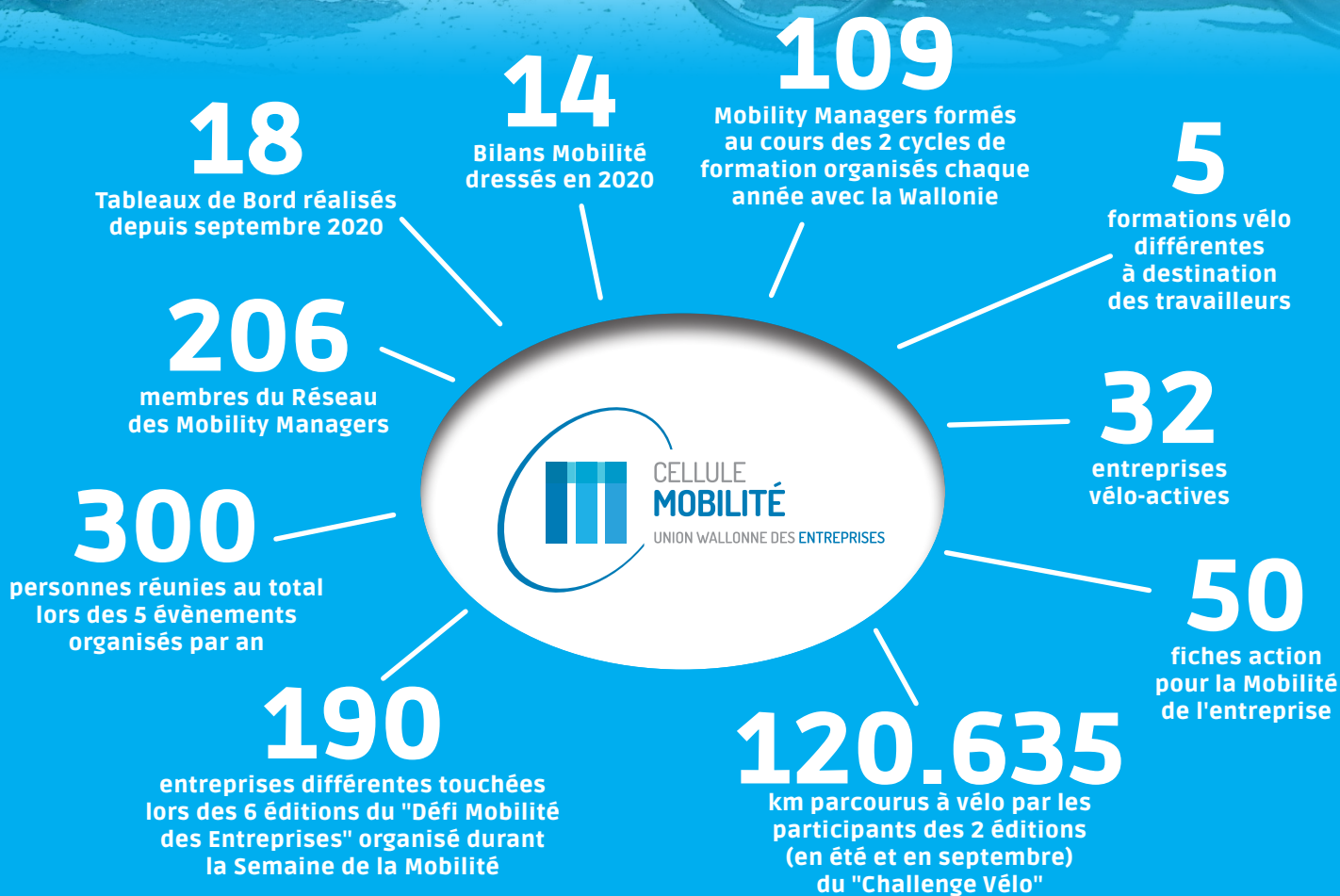
l'échelle du parc, de proposer une campagne de communication commune et de demander aux autorités locales la réhabilitation d'une ancienne ligne de chemin de fer en pré-Ravel pour connecter la gare de Braine-L'Alleud au parc d'activité".

De la formation au Réseau des Mobility Managers

"Nous avons été plusieurs chez UCB à suivre la formation au Mobility Management proposée par la Cellule Mobilité et le SPW et à nous retrouver ensuite dans le groupe de travail dédié à ces questions. Le Bilan Mobilité nous avait déjà permis d'y voir clair et d'avancer. La formation nous a donné des outils plus techniques, en matière de fiscalité par exemple. Mais surtout, nous avons pu intégrer le Réseau des Mobility Managers et même l'inviter pour l'une de ses réunions dans notre entreprise. C'est très riche de pouvoir partager ses difficultés et ses bonnes pratiques avec d'autres personnes qui ont des missions similaires. Comme Mobility Manager, on se sent parfois seul, le Réseau nous donne des perspectives et de la motivation".

UCB ne va pas se reposer sur ses lauriers : Anne Rasneur nous confie qu'elle compte bien utiliser le travail réalisé par l'UWE sur les Objectifs de Développement Durables de l'ONU pour continuer la collaboration avec l'UWE et le processus d'amélioration continue du système de gestion environnementale chez UCB. ■

MOBILITÉ



Financée par la Wallonie, la **Cellule Mobilité** conseille et informe gratuitement les entreprises et les PAE implantés en Wallonie dans leurs réflexions, démarches et actions pour une mobilité plus durable de leurs travailleurs. Réalisation d'un tableau de bord et d'un bilan mobilité, formation au mobility management, animation d'un réseau de Mobility Managers, séances d'information, séminaires, colloques, publications font partie des services offerts. Avec Tous vélo-actifs, la Cellule propose aux entreprises un accompagnement sur mesure pour encourager les déplacements domicile-travail à vélo. Une veille informative et des échanges sont aussi assurés sur le transport de marchandises.

www.mobilite-entreprise.be

Décrocher un financement européen ?

Ayez le réflexe NCP Wallonie



LE NCP WALLONIE AIDE CHAQUE ANNÉE DE NOMBREUSES ENTREPRISES À DÉCROCHER DES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR DES PROJETS DE RECHERCHE. C'EST PAR EXEMPLE LE CAS DE L'ENTREPRISE LIÉGEOISE V2i, QUI A VU DEUX DE SES PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN HORIZON 2020. COMMENT Y EST-ELLE PARVENUE ? RETOUR SUR LES ÉLÉMENTS CLÉS DE CETTE RÉUSSITE.

Pourquoi participer à un projet européen ? Pour V2i, cette démarche correspond à des intérêts stratégiques : s'ouvrir à de nouveaux secteurs d'activités, transférer des technologies, collaborer avec de nouveaux partenaires, découvrir d'autres marchés, mais aussi pouvoir bénéficier de financements.

Pour V2i, tout a commencé à Strasbourg

V2i y fait ses premiers pas «européens» en participant à un événement de réseautage en 2015 à Strasbourg, avec une délégation d'acteurs wallons. La mission avait été assurée par le NCP Wallonie avec le soutien de Wallonie-Bruxelles International. Christophe Loffet, Business Development Manager chez V2i, identifie les leaders européens de son domaine. Mais comment les aborder ?

Début 2016, avec le Pôle Mecatech et le NCP Wallonie, l'entreprise liégeoise se rend à une réunion sur les appels du programme européen Horizon 2020. Le NCP en profite pour lui présenter les futures opportunités de financement et les «key players» européens. *"Nous continuerons ensuite à transmettre à V2i des informations sur des partenaires connus de notre réseau"*, souligne Pierre Fiasse, co-directeur au NCP Wallonie.

Fin 2016, bingo, la démarche commence à porter ses fruits ! V2i est contactée par AIMEN. Ce centre de recherche espagnol fait monter l'entreprise liégeoise à bord du projet «Lay2Form» mené par INEGI, et celui-ci est financé ! Ce projet se terminera en septembre 2021.

Il a pour but de développer une ligne pilote pour la fabrication de pièces hybrides. Les applications visent la création de pièces structurales légères, en particulier pour le secteur du transport.

Le travail de réseautage de V2i dans le cadre d'événements européens et la recherche de partenaires avec le NCP Wallonie ont porté leurs fruits et ont abouti au financement du projet de la PME.

Jamais deux sans trois ?

Pour la société liégeoise, il est clair que le NCP Wallonie a contribué à ce succès : *"Les contacts avec le NCP Wallonie nous ont permis d'évaluer notre idée, de structurer notre temps et notre offre. Nos échanges nous ont aussi permis de cibler les événements auxquels il était intéressant de participer en visant des partenaires potentiellement intéressants à l'étranger, mais aussi en Wallonie. Je suis convaincu que pour réussir à monter des projets européens, le NCP Wallonie est un partenaire de premier choix grâce à son réseau, ses conseils et sa méthodologie éprouvée"*.

Tout récemment, l'entreprise liégeoise V2i est devenue partenaire de «PENELOPE», un projet qui rassemble 31 partenaires et s'inscrit aussi dans le programme européen Horizon 2020. Il a démarré le 1er octobre 2020 pour une durée de quatre ans. L'objectif de PENELOPE est d'entrer de plain-pied dans l'industrie du futur. Les partenaires vont mettre en place une chaîne de production numérique en boucle fermée pour la fabrication de grands composants en faible volume, comme les bateaux, les bus, les cars, etc.

V2i intervient dans l'inspection en temps réel du collage des matériaux composites, et la qualité des soudures.

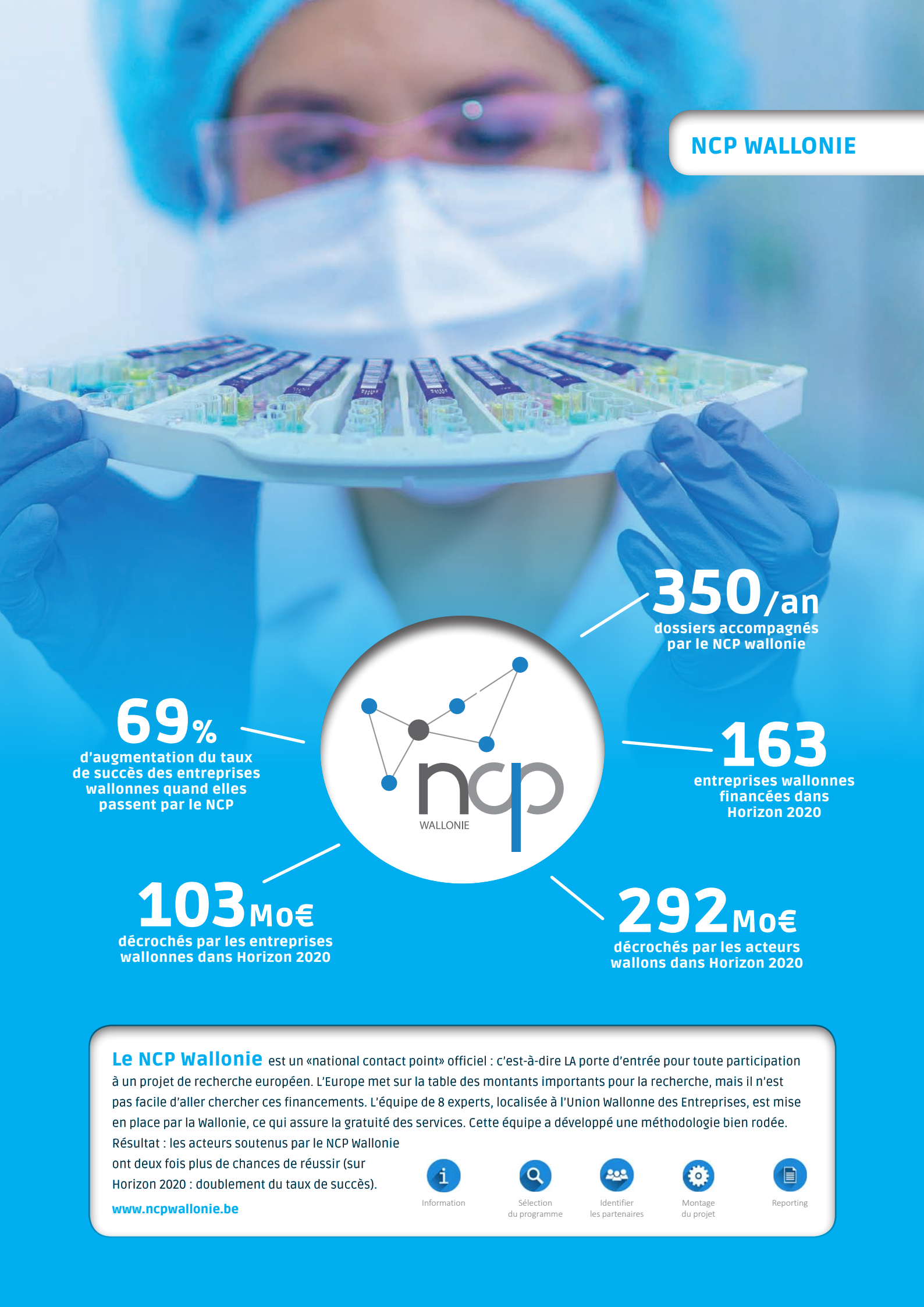
Le coordinateur de ce projet n'est autre que le centre de recherche espagnol AIMEN. *"J'ai fait la connaissance d'AIMEN lors d'un événement de réseautage. C'est le NCP Wallonie qui avait attiré mon attention à l'époque"*, se rappelle Christophe Loffet.

Informez... pour être informé

Au fil du temps, V2i a pris l'habitude d'informer le NCP Wallonie de ses activités. De cette manière, l'équipe du NCP peut mieux comprendre la stratégie de l'entreprise, et l'aiguiller de manière pertinente vers les appels qui correspondent à son cœur de cible.

Les services du NCP Wallonie s'adressent aux entreprises, universités, centres de recherche, associations et autres organismes situés en Wallonie et qui souhaitent mener des projets de R&D et innovation ambitieux. Ces services couvrent toutes les phases de montage et de gestion d'un projet : identification des compétences et des idées de projets, choix optimal du programme de financement et de l'appel à projets, mise en place du partenariat, support dans la phase de rédaction (structuration et relecture critique). Ces services incluent également les aspects administratifs, légaux et financiers.

Vous avez une question sur les programmes européens, vous souhaitez y participer ? N'hésitez pas à contacter le NCP Wallonie ! ■



69%

d'augmentation du taux de succès des entreprises wallonnes quand elles passent par le NCP

350/an

dossiers accompagnés par le NCP wallonie

163

entreprises wallonnes financées dans Horizon 2020

103 Mo€

décrochés par les entreprises wallonnes dans Horizon 2020

292 Mo€

décrochés par les acteurs wallons dans Horizon 2020

Le NCP Wallonie est un «national contact point» officiel : c'est-à-dire LA porte d'entrée pour toute participation à un projet de recherche européen. L'Europe met sur la table des montants importants pour la recherche, mais il n'est pas facile d'aller chercher ces financements. L'équipe de 8 experts, localisée à l'Union Wallonne des Entreprises, est mise en place par la Wallonie, ce qui assure la gratuité des services. Cette équipe a développé une méthodologie bien rodée.

Résultat : les acteurs soutenus par le NCP Wallonie ont deux fois plus de chances de réussir (sur Horizon 2020 : doublement du taux de succès).

www.ncpwallonie.be



Information



Sélection du programme



Identifier les partenaires



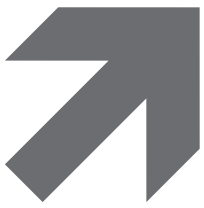
Montage du projet



Reporting

CPAD et associations d'entreprises

Les incontournables pour des parcs d'activités durables



MENER DES PROJETS PORTEURS DE SENS, CRÉER DES SYNERGIES INTER-ENTREPRISES, ÉTABLIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE, MENER DES PROJETS AMBITIEUX, AVOIR UNE VISION COMMUNE, CONNAÎTRE LES BESOINS DES ENTREPRISES ET SAVOIR LES TRADUIRE SUR LE TERRAIN... VOICI EN RÉSUMÉ LES OBJECTIFS QUE SE FIXENT QUOTIDIENNEMENT LES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES ACTIVES EN WALLONIE.

À l'échelle des 280 parcs d'activités économiques wallons, une trentaine d'associations d'entreprises travaillent à la mise en place de projets collectifs répondant à des besoins communs exprimés par les entreprises qui en sont membres : mieux connaître ses voisins, accroître l'attractivité économique globale de leur parc d'activités et tenter d'apporter des solutions communes aux problèmes qui y sont rencontrés.

Des rencontres pour échanger et s'inspirer...

Depuis 2011, la Cellule Parcs d'Activité Durables de l'UWE rassemble annuellement ces structures lors des rencontres Inter-Associations d'Entreprises. Pendant une demi-journée, elles ont ainsi l'occasion d'apprendre à mieux se connaître, échanger leurs expériences et travailler en intelligence collective et participative afin de faire émerger de nouvelles idées de projets.

Ces réunions sont également indispensables pour asseoir la crédibilité du travail qu'elles effectuent au quotidien sur leur parc d'activité économique.

Roger Hoffmann, J'aime Entreprendre (Waimes) : *"Ces rencontres n'ont pas uniquement pour objectif de travailler sur nos projets en tant que tels, elles nous aident à repenser notre organisation et notre manière de procéder."*

Comment peut-on fonctionner dans un groupement d'entreprises pour que ce soit efficace et inclusif, et pour qu'un maximum d'entreprises y adhère ? Elles nous donnent aussi les clés pour savoir comment aller chercher les renseignements auprès des entreprises et connaître leurs besoins".

Laurence Bechoux, GREPAN4 (Naninne) : *"Ces rencontres nous apportent des pistes de réflexion et nous permettent de voir ce que font les autres associations d'entreprises en Wallonie. Ces réunions nous confortent également pour continuer les actions que nous menons. Le partage d'expérience est donc indispensable et absolument nécessaire à la survie d'une association d'entreprises et de toute entreprise en général".*

Un mode de gestion participatif adopté par le Comité des Entreprises du LIEGE science park...

Parmi les associations d'entreprises actives en Wallonie, le Comité des Entreprises du LIEGE science park applique cette méthode de travail en intelligence collective et participative depuis sa création en 2016. Et cela porte ses fruits au regard des nombreux projets qu'il a déjà pu mettre en place à l'échelle du parc scientifique du Sart-Tilman : création d'une ligne de bus dédiée au parc, plateforme web, mutualisation d'achats, joggings caritatifs, rencontres écoles-entreprises...

Le Comité des Entreprises du LIEGE science park unit donc ses compétences et ses forces pour assurer le développement durable de ses entreprises membres, favoriser la qualité de vie des collaborateurs et promouvoir l'attractivité et la notoriété du LIEGE science park.

Fabienne Hocquet, coordinatrice du Comité : *"Plus de 80% des entreprises du parc scientifique sont innovantes et ont donc besoin d'innover et de collaborer avec d'autres entreprises et des centres de recherche qui ont des compétences complémentaires pour rester à la pointe de leur secteur. La culture de l'innovation et du partenariat que l'on trouve dans les entreprises du parc scientifique se retrouve aussi au niveau du comité. Les membres ont choisi un mode de gestion participatif où ils peuvent s'impliquer concrètement. Ils peuvent proposer des actions à condition qu'elles répondent à une mission que le groupe a définie ensemble dans un atelier d'intelligence collective".*

De par leurs différents témoignages, les associations d'entreprises nous montrent les nombreux avantages qui résultent de ce mode de travail s'avérant être source d'énergie, d'inspiration, de force d'action, mais également de motivation pour poursuivre sur la voie de la durabilité les projets menés par ces associations d'entreprises. ■

Retrouvez l'entièreté des témoignages et plus d'informations sur www.cpad.be.



CPAD

Promeut
la mise en place de
projets en matière
de développement
durable dans les PAE



CELLULE
PARCS D'ACTIVITÉ DURABLES
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

Active dans
280
parcs d'activités
économiques wallons

Facilite
les partages d'expériences
et de bonnes pratiques
de terrain

13
rencontres
Inter-Associations
d'Entreprises
se sont tenues depuis 2011

Aide
les associations
d'entreprises à adopter
un mode de gestion
participatif et collectif

Fruit d'un partenariat entre la Wallonie et l'Union Wallonne des Entreprises, la **Cellule Parcs d'Activité Durables (CPAD)** est active depuis 2011 et a pour mission principale de promouvoir la mise en place de projets en matière de développement durable dans les quelque 280 parcs d'activités économiques wallons. Elle facilite notamment les partages d'expériences et de bonnes pratiques de terrain via l'organisation de rencontres inter-associations d'entreprises et aide ces structures à adopter un mode de gestion participatif et collectif afin d'inscrire leur zone d'activités dans une démarche de durabilité.

www.cpad.be

Stages innovants

«Stages des Pôles» cède la place à «Stages-up» !



LANCÉ EN 2009 POUR PERMETTRE LA RENCONTRE ENTRE DES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES ENTREPRISES WALLONNES ACTIVES DANS DES SECTEURS D'INNOVATION, LE PROGRAMME «STAGES DES PÔLES» PRENDRA FIN D'ICI QUELQUES JOURS ET LAISSERA PLACE À UN NOUVEAU PROJET, INTITULÉ «STAGES EN ENTREPRISES INNOVANTES» OU «STAGES-UP». PRÉSENTATION(S)...

Une page se tourne...

Le programme «Stages des Pôles», lancé dans le cadre du Plan Marshall par les Pôles de compétitivité en 2009, est géré par l'UWE depuis 2012.

Outre les Pôles, ce programme est également soutenu par quatre fédérations sectorielles : Agoria, Fevia, CCW et Essenscia.

«Stages des Pôles» permet la rencontre entre des étudiants de l'enseignement supérieur (issus des filières scientifiques, techniques, technologiques et de gestion) et des entreprises wallonnes actives dans des secteurs d'innovation (sciences, construction, logistique, agro-alimentaire, aéronautique, spatial, nouvelles technologies, génie mécanique, etc.) en vue de la réalisation de stages de longue durée (minimum 3 mois) ou d'une immersion professionnelle pour les Bacheliers et Masters en alternance, et ce via une plateforme interactive (www.stagesdespoles.be).

Entre mars 2016 et novembre 2020, «Stages des Pôles», c'est :

- 507 stages conclus directement via la plateforme, et bien d'autres via la mise en relation directe des étudiants avec les PME ;
- 723 étudiants formés en rédaction de CV et lettre de motivation au sein des Hautes Ecoles et universités ;

- 69 diplômes éligibles ;
- 6 éditions de l'évènement «Speed dating construction», organisé en partenariat avec la CCW, avec une première édition virtuelle cette année, avec le Forem ;
- Environ 2.100 étudiants sensibilisés, de manière directe, au programme via des présentations du programme au sein des établissements d'enseignement supérieur et de JobDays.

La plateforme «Stages des Pôles», c'est aussi :

- Plus de 485 entreprises wallonnes actives ;
- Entre 600 et 800 étudiants inscrits chaque année, dont 130 participent annuellement aux «CV Book» en ligne à destination des entreprises.

Le programme «Stages des Pôles» prendra fin d'ici quelques jours et laissera place à un nouveau projet intitulé «Stages en entreprises innovantes»

Une page s'écrit...

Avec le soutien de La Wallonie, l'UWE a mis sur pied un nouveau projet «Stages en entreprises innovantes».

Le lancement de la nouvelle plateforme www.stages-up.be est prévue courant du mois de janvier 2021 !

Nos missions ?

- Faire découvrir les PME wallonnes auprès des étudiants ;
- Permettre aux étudiants de réaliser leur stage dans une entreprise qui correspond à leurs attentes ;
- Donner aux entreprises plus de visibilité auprès des jeunes ;
- Conseiller les étudiants pour la rédaction de leurs CV et Lettre de motivation.

Pour qui ?

- Tout étudiant de l'enseignement supérieur qui doit réaliser un stage de minimum 10 semaines ou effectuer une immersion professionnelle en entreprise dans le cadre d'un Bachelier ou Master en alternance ;
- Toute entreprise située en Wallonie, inscrite dans une démarche d'innovation et disposée à accueillir un stagiaire.

Notre valeur ajoutée ?

Un accompagnement personnalisé des étudiants et des entreprises dans leurs recherches et démarches.

Intéressé ? Encodez dès à présent votre adresse mail sur www.stages-up.be pour vous tenir informé ou contactez Laurence Gustin au 0473/49.72.07 ou par mail via l'adresse : stages-up@uwe.be. ■



STAGES DES PÔLES

jusqu'à
800
étudiants inscrits
chaque année

570
stages conclus
via la plateforme
stagesdespoles.be

723
Etudiants formés
en rédaction de CV et
lettre de motivation

Stages Des Pôles

les pôles de
compétitivité

485
entreprises wallonnes
partenaires

69
diplômes
éligibles

6
éditions de l'évènement
«Speed dating construction»
en partenariat avec la CCW

2.100
étudiants sensibilisés via des
présentations au sein des
établissements d'enseignement
supérieur et à l'occasion de JobDays

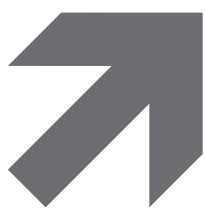


Dès janvier :
rendez-vous sur
www.stages-up.be



Un effet de la pandémie

Le private banking contraint d'accélérer sa transformation !



L'ANNÉE 2019 AVAIT ENREGISTRÉ UNE POURSUITE DE LA DÉGRADATION DE LA PROFITABILITÉ DES BANQUES PRIVÉES. LA CRISE DE 2020 N'A RIEN ARRANGÉ. POUR CERTAINES INSTITUTIONS, C'EST CARRÉMENT LE MODÈLE QUI EST À REPENSER. ET SANS TARDER ! RÉALISER EN DEUX ANS CE QU'ELLES AVAIENT PRÉVU DE FAIRE EN SIX ANS, TEL EST LE DÉFI AUQUEL SONT CONFRONTÉES LES BANQUES ACTIVES EN GESTION PRIVÉE EN EUROPE.

■ par Yves-Etienne MASSART

L'activité de banque privée a beau rester l'activité la plus rentable dans l'environnement bancaire avec des ratios de retours sur fonds propres à deux chiffres, la crise n'a pas épargné le secteur. La remise en cause de certains choix stratégiques et opérationnels ne date pas d'hier et s'imposait d'ailleurs déjà dès avant la crise sanitaire. Cela fait une douzaine d'années en effet que les marges bénéficiaires ne cessent de baisser.

Mais, comme dans d'autres secteurs d'activité, la pandémie a, entre autres, accéléré les changements dans les attentes des clients et des employés. De quoi rendre plus urgentes que jamais les transformations nécessaires. En effet, l'activité qui a longtemps été synonyme de vache à lait pour l'industrie financière est en perte de vitesse. La pandémie a donc intensifié la pression sur les établissements spécialisés, au point de les contraindre à accélérer leur transformation.

Avec la crise, les préférences des clients concernant les canaux de vente et de conseil ont évolué rapidement. Le confinement a obligé la majorité d'entre eux, même les plus réticents, à expérimenter les canaux numériques, de sorte qu'un quart expriment désormais le désir d'un parcours de banque privée

entièrement numérique avec une assistance humaine à distance en cas de besoin. Près des trois-quarts (71%) sont en faveur d'une interaction multicanal.

La priorité est clairement de mettre le paquet dans la technologie pour «offrir une expérience remarquable» à des clients dont les habitudes ont changé avec la crise et dont les attentes ont été rehaussées par leur vécu dans d'autres secteurs que la banque. Un programme qui implique également d'investir dans la cybersécurité pour garantir la sécurité d'utilisation de tous les canaux de relation.

2020 avait bien démarré

Ces multiples constats sont dressés par l'étude annuelle de McKinsey sur les banques privées européennes. Pour la deuxième année consécutive, l'industrie avait vu ses bénéfices s'éroder en 2019, avec une baisse de 1,5% par rapport à 2018, à 13,3 milliards d'euros. Dans le même temps, les encours sous gestion avaient pourtant augmenté de 10%, soutenus essentiellement par la bonne tenue des marchés. La tendance n'est pas neuve, l'érosion est régulière au niveau des revenus et des profits dans la banque privée. Et ceci, malgré la croissance du patrimoine des clients les plus fortunés.

Et malgré également que cette activité présente des ratios de retours sur fonds propres qui oscillent entre 15 et 20% en moyenne, soit deux à trois fois plus que l'industrie en général.

Paradoxalement, 2020 démarrait sur de bonnes bases, avec une augmentation des bénéfices de 7% au premier trimestre. Malgré l'effondrement des marchés en février et l'absence de nouveaux apports, les profits avaient progressé en valeur et en marge par rapport à la même période de l'année précédente. Cerise sur le gâteau, le coefficient d'exploitation s'était même légèrement amélioré. Mais cette hausse semblait surtout liée aux importants mouvements de portefeuilles chez les clients fortunés des banques pour faire face à la crise, conduisant à de généreuses commissions pour les établissements. Selon les spécialistes, il s'agissait là d'un effet conjoncturel et temporaire, qui ne remettait pas en cause la tendance baissière observée depuis quelques années.

Analyse confirmée par les résultats du second trimestre, marquée par le début de la pandémie. La suite a en effet été moins glorieuse. Avec pour conséquence que les analystes estiment que près d'un tiers des entités de gestion privée n'auront finalement pas été rentables en 2020, contre 22 pour cent en 2019.

Cette proportion pourrait être de 50 à 55% chez les petits acteurs (moins de quinze milliards sous gestion), mais 10% des plus gros (plus de trente milliards) seraient aussi dans ce cas !

Le problème ? Les banques privées peinent globalement à contenir la hausse des coûts. Entre 2015 et 2019, ceux-ci ont augmenté de 8%, estiment les experts, soit à un rythme plus de deux fois plus rapide que les revenus. Il faut dire que la discipline rigoureuse sur les coûts ne représentait pas jusque là une priorité pour les banques privées en Europe.

Consolidation à l'horizon

Mais la donne pourrait changer et plus rapidement qu'imaginé. En effet, la pression sur les revenus et les profits devrait s'accélérer avec les incertitudes liées au contexte macroéconomique.

Pour les observateurs et même les acteurs du secteur, une tendance se dégage désormais : le modèle opérationnel doit être repensé, avec davantage de flexibilité et d'agilité, en s'appuyant plus sur l'innovation. Ce n'est pas forcément nouveau, mais ce qui l'est c'est la vitesse d'exécution à atteindre. Le challenge est colossal : les banques actives en gestion privée devraient idéalement réaliser en deux ans ce qu'elles avaient prévu de faire en six ans ! La transformation numérique fera partie des chantiers à mener, alors que la crise du coronavirus a accéléré la conversion des clients aux nouveaux canaux de distribution.

Il en va de l'avenir même de certaines banques privées. Selon l'étude, près d'un tiers des «booking centers» (lieux de collecte basés sur une région ou un pays) ne serait pas rentable.



Il s'agit notamment des établissements qui n'auraient pas la taille critique (c'est-à-dire moins de 15 milliards d'encours) pour survivre dans ce nouvel environnement. Or, la taille compte toujours pour réaliser un bénéfice. La situation pourrait ainsi accélérer la consolidation dans le secteur, avec des établissements contraints de quitter certaines zones géographiques, pas assez rentables. ■



Passer à la Mobilité électrique ?

FACILE

Découvrez nos solutions de recharge

Votre entreprise veut prendre résolument la route de la mobilité électrique ? Luminus vous facilite la transition vers un véhicule plug-in hybride ou tout électrique. Installer une borne de recharge sur le site de votre entreprise ou au domicile d'un employé ? Un Powerpass pour recharger sur la route ? Un contrat d'énergie verte pour rouler à l'électricité 100 % verte, 100 % belge à un prix attractif ? Nous avons une solution sur mesure pour chaque situation. Après l'audit de notre expert, vous recevez une offre personnalisée et l'installation de votre borne de recharge peut être lancée.

Découvrez tous les détails sur notre énergie verte et nos solutions de recharge pour les indépendants, professions libérales et petites entreprises sur mobilite-electrique.luminus.be

Ensemble, faisons la différence.

mobilite-electrique.luminus.be



Une collaboration UWE/CCIW

Retour sur la

Semaine wallonne

du Brexit



VERS LA MI-DÉCEMBRE, L'INCERTITUDE ÉTAIT TOTALE SUR L'ABOUTISSEMENT DES NÉGOCIATIONS ENTRE L'EUROPE ET LE ROYAUME-UNI. LE BREXIT ÉTAIT DONC AU PLUS HAUT DE L'AGENDA DE L'UWE. DANS CE CONTEXTE, L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES ET LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE WALLONIE ONT DÉCIDÉ D'UNIR LEURS FORCES POUR ORGANISER UNE SEMAINE COMPLÈTE DE WEBINAIRES CONSACRÉS AU BREXIT DU 14 AU 18 DÉCEMBRE.

■ par Pierre ELIAS

Le succès a été de suite au rendez-vous avec plus de 200 inscrits pour l'ensemble de la semaine. Ce succès traduisait la mesure des enjeux. Et ils étaient et sont toujours de taille pour de nombreuses économies et notamment pour celle de la Wallonie, ouverte sur ses voisins et sur le monde. Cette semaine a permis de les égrener sous forme de webinaires thématiques.

De nombreux experts se sont relayés toute la semaine pour informer et apporter leurs précieux conseils aux entreprises sur les changements induits par le Brexit et les nombreux domaines impactés par celui-ci (aspects juridiques, aspects douaniers, aspects logistiques, certifications, normes et règlements, soutien de l'Awex, etc.)

En plus des différents experts et orateurs ayant contribué à la réussite de cette semaine, l'UWE et les CCI ont eu le plaisir de voir la séance introductive des webinaires réhaussée par la présence de Willy BORSUS, Vice-Président de la Wallonie et Ministre wallon de l'Economie et de Chloé LOUTER, Ambassadrice Adjointe du Royaume-Uni. ■

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Comment mettre en relation les décideurs d'entreprises avec les talents qu'ils recherchent pour réussir leur transformation digitale ?

La pénurie de talents dans les TIC est une réalité en Europe Occidentale, et la Wallonie n'y échappe pas.

Des études ont montré que le développement de beaucoup d'entreprises Wallonnes est freiné par ce manque de «profils digitaux».

C'est ce qui m'a motivé il y a 3 ans, après une carrière de plus de 35 ans dans l'IT et la consultance, à créer mon entreprise PIDA C&ES, franchise de Antal International, spécialisée dans la recherche et le recrutement de profils TIC.

La crise du Covid-19 n'a pas changé la donne, bien au contraire. Cette crise oblige beaucoup d'entreprises à accélérer leur transformation digitale

Notre objectif au sein de PIDA C&ES (Antal)

est d'une part, d'**aider nos clients à recruter**

les profils IT de qualité dont ils ont besoin et d'autre part, d'**aider les talents IT** qui le désirent à trouver de nouvelles opportunités de carrière.

Les méthodes classiques de recherche, comme la publication d'offres d'emploi, donnent des résultats peu satisfaisants.

Évidemment, nous ne sommes pas des magiciens. Nous utilisons une approche qui se base sur **notre expérience dans l'IT** et sur notre connaissance de ce marché (Utilisation d'un réseau de contacts étoffé, recherches ciblées...) ainsi que sur la puissance du réseau Antal.

INTÉRESSÉS ?

N'hésitez pas à me contacter :

Pierre DAGNEAU

0477/21.65.20

pdagneau@antal.com

www.antal.com





Grandir ensemble.

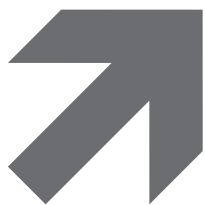
Nous prenons soin de vos investissements personnels et professionnels.

Une seule banque où investir votre patrimoine personnel et celui de votre entreprise ? L'interaction entre les deux revêt une importance capitale. Et c'est précisément pour cette raison qu'ABN AMRO Private Banking envisage votre patrimoine dans son ensemble : d'un point de vue personnel, professionnel et familial. Notre approche vise à vous décharger. Vous évoquez votre patrimoine privé et celui de votre entreprise avec votre private banker dans le cadre d'un seul et même entretien. En toute confiance et en tout confort.

Découvrez l'investissement pour les entrepreneurs et les entreprises sur **abnamroprivatebanking.be**.

Quel impact pour les entreprises ?

Brexit... et maintenant ?



SUITE AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UNION EUROPÉENNE LE 31 JANVIER 2020, UNE PÉRIODE DE TRANSITION AVAIT ÉTÉ INSTAURÉE ET A COURU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020. AU COURS DE CETTE PÉRIODE, D'INTENSES NÉGOCIATIONS ENTRE LES DEUX PARTIES ONT EU LIEU ET ONT ABOUTI LE 24 DÉCEMBRE 2020 SUR UN ACCORD COMMERCIAL ET DE COOPÉRATION. MAIS QUEL EST L'IMPACT DE CES CHANGEMENTS SUR LA WALLONIE ET SES ENTREPRISES ?

■ par Jean-Christophe DEHALU

Un accord signé in extremis

Annoncé le 24 décembre 2020, l'accord conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni avait des aires de cadeau de Noël. Inutile de rappeler les conséquences qu'un «no-deal» aurait eues sur notre économie, dont les échanges avec le Royaume-Uni sont nombreux, car avec ses 3 milliards d'euros exportés en 2019 outre-Manche, il s'agit du 5^e marché d'exportation des entreprises wallonnes.

Néanmoins, cet accord ne fait que sauver les meubles, car il ne correspond en aucun cas au niveau d'intégration économique qui existait lorsque le Royaume-Uni était un État membre de l'UE. Les échanges avec ce pays, tiers à présent, sont plus complexes, moins fluides. Fort heureusement, cette épreuve ne semble pas avoir été de nature à amorcer un détricotage de l'unité de l'Union européenne à 27, l'efficacité et les bienfaits du marché commun (certes réduit) demeurent.

Que contient l'accord ?

Il serait pour le moins ambitieux d'espérer résumer l'accord signé (près de 1.400 pages !) en quelques lignes. L'infographie proposée par la Commission européenne (voir page 11) synthétise les principaux éléments de l'accord, et les changements qu'ils impliquent.

Force est de constater que les implications sont majeures. Pour les entreprises qui commercent avec le Royaume-Uni, la meilleure nouvelle vient bien entendu de l'absence de droit de douane et de contingentement. Cependant, la fluidité des échanges sera moindre, étant donné le rétablissement des formalités des douanières, des contrôles sanitaires et, surtout, de l'établissement de normes différentes (bien qu'une coordination soit prévue).

Pour les citoyens, la libre circulation des personnes n'est plus d'application, rendant les déplacements plus complexes.

Quel sera l'impact à long terme de ces changements ?

Interrogés par l'UWE début janvier 2021 sur la question, les exportateurs wallons se montraient majoritairement sereins par rapport à l'impact de ces changements sur leurs échanges avec le Royaume-Uni. Néanmoins, et au-delà de l'inévitable manque de recul à ce stade, des retours plus inquiétants commencent à émerger, singulièrement dans le cadre des échanges B2C. Les complexités administratives nouvelles, les changements majeurs liés au paiement de la TVA et les délais de traitement par les douanes sont parmi les principaux problèmes rencontrés par nos entreprises. En effet, nombre d'exportateurs de proximité ont basculé le premier janvier



dernier dans le monde de la «grande» exportation. Et exporter en dehors du marché unique est une affaire complexe, qui nécessite une expertise spécifique.

À plus long terme, l'enjeu lié à la préservation sur le long terme du «level-playing field» entre les deux parties a été soulevé par les entreprises. Il faudra ainsi veiller à ce que l'évolution des normes britanniques n'amène pas à des avantages concurrentiels indus.

Dans ce cadre, le plan de soutien aux entreprises annoncé par le gouvernement wallon l'an dernier devra être mis en œuvre sans tarder par les services de l'Awex. L'UWE et les CCI continueront de leur côté à soutenir et informer les entreprises au cours de prochains mois. Et qui sait, cette expérience amènera peut-être davantage de nos entreprises à repousser les frontières de leurs marchés traditionnels, car, comme le veut la maxime, "Assiduity makes all things easy". ■



Décembre 2020

RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME-UNI: changements majeurs par rapport aux avantages de l'adhésion à l'UE

Accord de
commerce et
de coopération
entre l'UE et le
Royaume-Uni

État
membre
de l'UE

LISTE SYNOPTIQUE

Accord de
commerce et
de coopération
entre l'UE et le
Royaume-Uni

État
membre
de l'UE



LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Suppression des contrôles aux frontières	✗	✓
Passeports pour animaux de compagnie	✗	✓
Exemption de visa (90 jours sur une période de 180 jours)	✓	✓
Exemption de visa (au-delà de 90 jours)	✗	✓
Droit de travailler, d'étudier ou de vivre dans un autre pays de l'UE	○	✓
Suppression des frais d'itinérance	✗	✓



ÉCHANGES DE MARCHANDISES

Fluidité des échanges	✗	✓
Droits nuls et absence de contingents	✓	✓
Exemption de formalités douanières	○	✓
Exemption de contrôles sanitaires et phytosanitaires	✗	✓
Absence de procédures en matière de règles d'origine	○	✓
Accord de pêche	○	✓
Bénéfice des accords internationaux conclus par l'UE	✗	✓



COMMERCE DE SERVICES

Passeport des services financiers	✗	✓
Reconnaissance fluide des qualifications professionnelles	✗	✓



TRANSPORT AÉRIEN

Espace aérien unique et intégralité des libertés	✗	✓
Bénéfice bilatéral des 5 ^e libertés de l'air pour le fret aérien extra-UE	○	✓



TRANSPORT ROUTIER

Marché intérieur unique des transports pour les transporteurs	✗	✓
Opérations de transport international tiers	○	✓



ÉNERGIE

Marché intérieur unique de l'énergie	✗	✓
Plateformes de négoce pour les énergies	○	✓



PROGRAMMES DE L'UE

Accès à Erasmus	✗	✓
Accès à NextGenerationEU et à SURE	✗	✓
Signal militaire crypté Galileo	✗	✓
Accès à Horizon Europe	○	✓

○ Conditions spécifiques liées à l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni

© Union européenne, 2020

POUR VOUS FORMER TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE

À CHARLEROI, MONS ET TOURNAI

Formations inter.entreprises - Certificats universitaires - Formations sur-mesure



065/35.33.88
ateliers-mons@uclouvain.be

BREXIT

Le travailleur britannique ? Un ressortissant d'un pays tiers !



LE BREXIT EST UN FAMEUX CASSE-TÊTE POUR LES ENTREPRISES. ET POUR LES RESPONSABLES RH ÉGALEMENT. QUEL STATUT POUR LES RESSORTISSANTS BRITANNIQUES EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES WALLONNES ? QUEL STATUT POUR LES EXPATS ENVOYÉS AU ROYAUME-UNI PAR LES ENTREPRISES WALLONNES ? POUR Y RÉPONDRE, DYNAMISME A RENCONTRÉ **HUGUES THIBAUT**, PUBLIC AFFAIRS CHEZ SD WORX.

Monsieur Thibaut, le Brexit : facile de s'y retrouver ?

HT Pour bien prendre conscience des changements, il faut d'abord bien comprendre quelle était la situation en vigueur jusqu'au 31 décembre à minuit, notamment pour les travailleurs britanniques actifs en Belgique avant le 1^{er} janvier 2021.

Les Britanniques qui résidaient en Belgique avant le 1^{er} janvier 2021 pourront-ils encore travailler sans permis de travail ?

HT Les Britanniques qui résidaient déjà en Belgique avant le 1^{er} janvier 2021 ne doivent entreprendre aucune démarche. Actuellement, ils disposent encore d'une carte E ou E+. L'Office des étrangers devrait les contacter dans le courant de l'année 2021 afin de leur délivrer un autre permis de séjour, à savoir une carte M.

Ces citoyens britanniques peuvent donc travailler en Belgique sans que l'employeur ne doive faire la demande d'un permis unique auprès de la Région compétente.

Cependant, l'employeur devra demander une copie du document de séjour de son travailleur britannique et la conserver dans son dossier personnel. Le travailleur britannique est en effet devenu un ressortissant d'un pays tiers, c'est le principal changement !

Si un travailleur était déjà détaché du Royaume-Uni en Belgique et que le détachement se poursuit depuis le 1^{er} janvier 2021, reste-t-il assujéti à la sécurité sociale britannique ?

HT Lorsqu'un travailleur est détaché du Royaume-Uni vers la Belgique et que les formalités de détachement ont été réalisées, l'employeur paie les cotisations sociales au Royaume-Uni et le travailleur émerge donc à la sécurité sociale britannique. Tant que le détachement continue, dans le respect des règles, l'employeur continue à payer les cotisations sociales au Royaume-Uni et le travailleur détaché reste dans le système de sécurité sociale britannique.

En sens inverse, il y a le cas des travailleurs belges qui résidaient au Royaume-Uni avant le 1^{er} janvier 2021. Peuvent-ils encore y habiter et y travailler comme auparavant ?

HT Les travailleurs belges doivent demander un statut «settled» ou «pre-settled» avant le 30 juin 2021. Sous ce statut, ils pourront continuer à habiter et à travailler au Royaume-Uni et avoir accès au service de santé britannique. L'employeur ne devra pas faire de demande de permis de travail pour ces travailleurs belges.

Qu'en est-il des travailleurs déjà détachés de la Belgique vers le Royaume-Uni avant le 1^{er} janvier 2021 ?

HT Pour eux, le détachement continue à produire ses effets, à savoir que les cotisations sociales seront payées en Belgique et que le travailleur sera maintenu dans le régime belge de sécurité sociale. Si le détachement est prolongé, rien ne changera : les autorités belges continueront à délivrer un formulaire A1 pour la prolongation du détachement au Royaume-Uni.

Et depuis le 1^{er} janvier 2021... ?

Reprenons le cas de travailleurs britanniques en Wallonie : un Britannique qui viendrait travailler moins de 90 jours chez nous doit-il disposer d'un visa et d'un permis de travail ?

HT Depuis le 1^{er} janvier 2021, les citoyens britanniques qui se rendent en Wallonie pour moins de 90 jours sont dispensés de d'obligation de visa. Par contre, leur employeur doit demander un permis de travail auprès de la Région Wallonne. C'est en effet le lieu d'emploi qui détermine la Région où le permis doit être introduit. Les exceptions existantes au permis de travail, comme par exemple pour



Hugues THIBAUT,
Public Affairs chez SD Worx

“

SANS LE PARRAINAGE
D'UNE ENTREPRISE
BRITANNIQUE
RECONNUE, IL SERA
DIFFICILE D'EMPLOYER
UN BELGE AU
ROYAUME- UNI...

une réunion en cercle restreint ou une formation... s'appliquent également aux travailleurs britanniques.

Un Britannique qui viendrait habiter et travailler plus de 90 jours en Wallonie doit-il dorénavant disposer d'un permis ?

HT Oui ! Son employeur doit introduire une demande de permis unique. Le permis unique comporte l'accès au territoire, qui est traité par l'Etat fédéral, et l'autorisation de travailler, qui est, elle, octroyée par la Wallonie. Mais, c'est exclusivement auprès de la Région compétente, déterminée sur base du lieu où le travail est exercé, que la demande de permis unique doit être introduite.

Sera-t-il encore possible de détacher un travailleur du Royaume-Uni en Belgique ? Reste-t-il assujéti à la sécurité sociale britannique ?

HT Sur base de l'accord, il sera encore possible de détacher des travailleurs du Royaume-Uni vers la Belgique sans devoir assujettir ce travailleur à la sécurité sociale belge. La durée totale possible du détachement est de 24 mois. Si le travailleur est britannique, un permis est cependant nécessaire.

Venons-en aux travailleurs belges au Royaume-Uni. Quelles démarches doit-on effectuer pour engager un Belge au Royaume-Uni ?

HT Il faut obtenir un visa spécifique pour ce travailleur. Visa qui est délivré sur la base de points : seuls les travailleurs qui possèdent suffisamment de points peuvent entrer au Royaume-Uni.

Les autorités britanniques attribuent ces points sur la base des compétences, de la qualification et des revenus du travailleur. Il faut obtenir au moins 70 points pour pouvoir travailler Outre-Manche.

Le travailleur doit notamment bénéficier du parrainage d'une entreprise britannique reconnue dans ce cadre. Faute de quoi, il est difficile d'employer un Belge au Royaume-Uni. Une solution serait que l'entreprise belge possède une filiale ou un établissement britannique sur le territoire britannique.

Sera-t-il encore possible de détacher un travailleur au Royaume-Uni ? Restera-t-il assujéti à la sécurité sociale belge ?

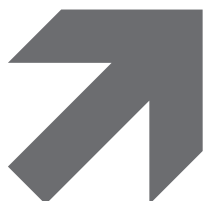
HT Oui, sur base de l'accord, le détachement avec le maintien dans le système de sécurité belge reste permis. Mais l'employeur belge devra faire une demande de permis de travail auprès des autorités britanniques. Et ici aussi, le délai maximal de détachement est de 24 mois. ■

“

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021, LE
TRAVAILLEUR BRITANNIQUE EST DEvenu
UN RESSORTISSANT D'UN PAYS TIERS !

Déploiement géographique et prolongation du soutien à l'économie belge !

Credendo



DOUBLE ACTUALITÉ EN FIN D'ANNÉE 2020 POUR CREDENDO. AU DÉBUT DU MOIS DE DÉCEMBRE, LE GROUPE D'ASSURANCE-CRÉDIT ANNONÇAIT L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE SUCCURSALE EN IRLANDE. IL EST DÉSORMAIS PRÉSENT DANS 15 PAYS EUROPÉENS. DEUX SEMAINES PLUS TARD, IL ANNONÇAIT LA PROLONGATION DU PROGRAMME DE RÉASSURANCE PAR L'ÉTAT POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE BELGE.

■ par Yves-Etienne MASSART

Une nouvelle était attendue par les entreprises belges actives à l'international. Elle est officielle depuis la mi-décembre : le programme de réassurance par l'État au bénéfice des assureurs-crédit privés dans la cadre de la crise de la Covid-19 va être prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Ce programme est destiné à soutenir l'économie belge en maintenant les limites de crédit octroyées par les assureurs-crédit privés aux entreprises domiciliées en Belgique. Dans ce schéma, Credendo, agissant pour le compte de l'État, intervient en qualité de réassureur.

Petit retour en arrière : dans le cadre de la flambée de la Covid-19, et afin d'en contrer les conséquences dommageables pour l'économie et le commerce, un protocole d'accord relatif à un programme de réassurance par l'État belge au bénéfice des assureurs-crédit privés de crédits commerciaux à court terme (moins de deux ans) avait été signé en avril 2020. Cet accord, qui devait s'achever au 31 décembre 2020, est prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Sa prolongation a été signée par le ministre de l'Économie et du Travail, le ministre des Finances, la ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, Credendo – Export Credit Agency, Assuralia et les assureurs-crédit Atradius, Coface, Credendo – Short-Term Non-EU Risks, Credendo – Excess & Surety et Euler Hermes. Les conditions initiales du programme de réassurance ont été maintenues. Credendo intervient en qualité de réassureur.

Soutien à l'économie et aux entreprises

Le secteur de l'assurance-crédit constitue un maillon crucial pour les entreprises et le commerce. Les entreprises commerciales accordent en général à leurs clients (autres entreprises) des délais de paiement de 30 à 90 jours, voire même 180 jours. Le rôle des assureurs-crédit est de sécuriser les transactions commerciales entre les entreprises et d'indemniser leurs assurés en cas de non-paiement des factures par leurs clients. Les assureurs-crédit accordent des limites de crédit qu'ils acceptent de couvrir pour un client déterminé de leur assuré.

L'objectif du programme de réassurance est donc de ne pas suspendre inutilement les limites de crédit existantes qui sont couvertes par ledit programme. Les assureurs-crédit privés se sont ainsi engagés, dans la mesure du possible, à maintenir intactes jusqu'au 30 juin 2021 les limites de crédit effectivement utilisées au cours des 12 mois précédant le 1er mars 2020. De cette manière, les relations commerciales et les flux commerciaux peuvent être maintenus.

En échange de cet engagement, Credendo – Export Credit Agency, agissant pour le compte de l'État – s'engage à réassurer les risques que les assureurs-crédit précités, établis en Belgique, ont souscrits.

Un mécanisme de reporting a été mis en place pour le suivi de l'engagement des assureurs-crédit.

Ces rapports montrent que le programme est efficace puisque les limites de crédit sont restées stables depuis le mois de mars 2020.

Cap sur l'Irlande !

Autre actualité 2020 pour le groupe d'assurance-crédit, sa nouvelle implantation en Irlande, 15^e pays européen dans lequel il est désormais actif. Basée à Cork, la nouvelle succursale proposera des cautions et des garanties aux entreprises établies en Irlande requérant un cautionnement. La succursale fournira également des assurances en excédent de sinistre et des couvertures top-up visant à réduire l'exposition des clients aux risques. *"Dans le climat actuel, Credendo met un point d'honneur à soutenir la croissance des entreprises et à créer des conditions propices aux affaires. Nous voulons envoyer un signal positif au marché en cette période difficile"*, déclare Dirk Terweduwe, Group CEO de Credendo. Eckhard Horst, General Manager de Credendo – Excess & Surety, ajoute : *"L'Irlande est un marché dynamique et les débouchés pour le cautionnement sont nombreux. Y être présents physiquement est un grand avantage, dans un secteur où la connaissance du marché local et l'expertise de l'environnement réglementaire du pays sont de la plus haute importance"*.

Stephen Comerford, récemment nommé Branch Manager, prendra la direction des souscriptions. Il dispose d'une grande expérience en la matière. *"Je suis ravi d'intégrer l'équipe de Credendo, c'est un assureur-crédit de premier plan en Europe"*, déclare Stephen.



Dirk TERWEDUWE,
Group CEO de Credendo



DANS LE CLIMAT ACTUEL,
CREDENDO MET UN POINT
D'HONNEUR À SOUTENIR LA
CROISSANCE DES ENTREPRISES
ET À CRÉER DES CONDITIONS
PROPICES AUX AFFAIRES. NOUS
VOULONS ENVOYER UN SIGNAL
POSITIF AU MARCHÉ EN CETTE
PÉRIODE DIFFICILE.

Credendo – Excess & Surety bénéficie d'une position solide, avec une notation A- de S&P Global, c'est une marque de confiance pour nos clients irlandais. Cela contribuera également à développer les relations avec les courtiers". Pour répondre aux besoins du marché irlandais, la succursale se concentrera sur les garanties de bonne

exécution, les garanties de restitution d'acompte, les garanties de rétention, de développement et de revenus.

Grâce à ses produits compétitifs, Credendo – Excess & Surety souhaite également fournir des garanties aux petites et moyennes entreprises irlandaises qui ont un accès moins facile au marché du

cautionnement. Credendo – Excess & Surety continuera parallèlement à étendre son réseau de succursales en Suisse et en Autriche dans le courant de l'année 2021. L'achèvement de la fusion avec une société soeur en fera un assureur-crédit hautement spécialisé en cautionnement, single risk et assurances en excédent de sinistre. ■

ANTAL, votre partenaire en gestion de talents dans les TIC et le Numérique

Nous sommes spécialisés dans la **recherche et le placement** des professionnels actifs dans les **TIC** ainsi que dans la **TRANSFORMATION NUMERIQUE**

CONTACT
Pierre Dagneau
PIDA C&ES SPRL franchise de Antal
pdagneau@antal.com
+32 477 21 65 20
www.antal.com



TÉLÉTRAVAIL

8 idées reçues à démonter

1 "Le télétravail, c'est le travail à domicile"

FAUX.

Le télétravail peut être le travail à domicile ou le travail mobile (chez un client, par ex.) ou le travail à distance (espace de coworking par ex.).

Conseil : Pensez et agissez plutôt en termes de «Nouveau Monde du Travail» (voir définition dans l'encadré page 7) afin d'élargir la vision RH de votre entreprise.

2 "Le télétravail structurel, c'est d'en faire souvent"

FAUX.

Le télétravail structurel fait référence à un cadre réglementaire, la CCT 85 du 9/11/2005, modifiée par la CCT 85bis du 27/2/2008. S'il s'agit bien de travail effectué hors de l'entreprise, de façon régulière et non-occasionnelle (travail mobile non-compris), cela demande une convention écrite et avenants, comprenant une description précise de la fréquence, du ou des lieu(x), des indemnités, etc. Il s'oppose au télétravail occasionnel, instauré en cas de force majeure (fortes chutes de neige ou crise du COVID-19 par exemple) ou pour raisons personnelles (passage du chauffagiste, par exemple), qui ne demande pas de convention⁽¹⁾.

Conseil : Réalisez préalablement une analyse SWOT des différentes possibilités pour votre entreprise.

3 "C'est tout de même obligatoire"

FAUX.

Le télétravail (structurel ou occasionnel), de manière générale, s'établit bien sur base volontaire, de commun accord entre le travailleur et l'employeur. Cependant, dans le cadre du COVID-19, c'est bien un cas de force majeure (pandémie) qui s'impose, les autorités publiques ayant instauré le télétravail obligatoire.

Conseil : Partez sur une conviction commune (dialogue) de sa valeur ajoutée.

4 "Le télétravail n'est pas adapté à mon entreprise"

VRAI ET FAUX.

Il est clair que certaines fonctions ne sont pas vraiment adaptés au télétravail (agent de production, chauffeur, maçon...), mais beaucoup sont potentiellement accessibles à cette forme de flexibilité.

Conseil : Définissez les fonctions et les situations (garantie de sécurité, santé,...) qui permettent ou non le télétravail.

5 "Il faut renforcer le contrôle à distance"

FAUX.

Que le travailleur soit dans les locaux ou hors des locaux, il a les mêmes niveaux de compétence. Pour rappel, les compétences = savoir (ou connaissance) + savoir-faire (ou aptitudes) + savoir-être (ou attitudes). Les qualités ou difficultés professionnelles sont les mêmes, quel que soit le lieu. Appeler, par exemple, à 8h31 ou 16h59 pour «vérifier» la présence du travailleur derrière son ordinateur ne vous assure pas de la productivité ou de la qualité de travail de votre collaborateur.

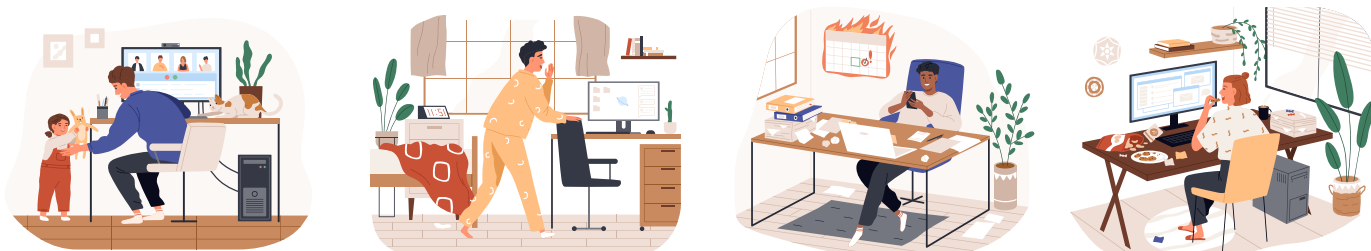
Conseil : Etablissez une relation basée sur la communication, la confiance réciproque et la transparence (comme un agenda électronique précis et ouvert à tous).

6 "Il y a dispersion, trop de liberté et manque de productivité"

FAUX.

Plusieurs études⁽²⁾ montrent au contraire que la productivité en télétravail peut augmenter sensiblement. Mais elles démontrent aussi que la gestion par objectifs (MBO), des rôles bien définis et un degré d'autonomie (c'est-à-dire «responsabilité» et pas «liberté») sont les moteurs de la performance.

Conseil : Fixez des objectifs précis et des entretiens réguliers (fonctionnement & évaluation des résultats) en prévoyant des plages de disponibilités.



(1) Plus de renseignement auprès du Service Public Fédéral de l'Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF Emploi) : <https://emploi.belgique.be/fr>.

(2) Enquête SD Worx-UWE du 08/072020 (www.uwe.be/publications) - Enquête SD Worx, été 2020 (www.sdworx.com) - Etude OCDE du 15 juillet 2020, «Effets positifs potentiels du télétravail sur la productivité» (www.oecd.org).



7 "On peut s'arranger"

VRAI ET FAUX.

Si, évidemment, la flexibilité, la réactivité et l'empathie sont de mise (ex : cas de force majeure), il est tout de même prudent que ce qui a été prévu soit confirmé. Les paroles s'oublient, les écrits restent...

Conseil : Même en cas de force majeure ou pour raison personnelle, privilégiez une information et un accord écrit (par e-mail par exemple) afin d'éviter tout risque de mauvaise interprétation ou compréhension.

8 "C'est facile à démarrer"

VRAI ET FAUX.

On a vu avec les décisions Covid du gouvernement que le télétravail s'est mis en place relativement rapidement, preuve de la résilience du monde du travail. Mais des mesures préventives, voire le passage au télétravail structurel, demandent une préparation importante si l'on veut garantir une optimisation en matière de service au client, de protection des données et d'efficacité.

Conseil : Établissez une charte du télétravail et/ou des guidelines et avenants préalables favorisant le bon fonctionnement de l'entreprise à distance.

Conclusion :

Les organisations, ce sont des hommes et des femmes qui les composent. Pensez le (télé)travail en termes de résultats win-win-win (organisation, travailleurs & clients), d'ADR des talents (Attractivité, Développement & Rétention) et en termes d'agilité, connectivité et innovation. ■

Le "Nouveau Monde du Travail" désigne une multitude de pratiques de flexibilité en temps et en lieux (horaires flottants, télétravail, bureaux satellites...), de management (par objectifs, par projets...) et de formes organisationnelles (réseaux, équipes virtuelles ou autonomes...) qui se combinent entre elles et qui reposent en partie sur les nouveaux usages des technologies de l'information et de la communication.

L'espace de travail numérique. Ici, il a déjà toute sa place.

Découvrez-en plus à la page suivante.



proximus
entreprise

STALIFT

Toujours plus haut



LA CCI WAPI VOUS PRÉSENTE UNE DE SES ENTREPRISES MEMBRES ! EN MOINS DE 10 ANS, L'ENTREPRISE TOURNAISIENNE S'EST FAIT UNE PLACE ET SURTOUT UN NOM DANS LE SECTEUR DES ASCENSEURS ET DES MONTE-CHARGES. STALIFT COMBINE LES ATOUTS TECHNOLOGIQUES DES PLUS GRANDES MULTINATIONALES ET LES ATTRAITS HUMAINS ET DE PROXIMITÉ D'UNE PME FAMILIALE...

Si vous demandez à Simon Stellian quels sont les points forts de sa société d'ascenseur et de monte-charges, aucun doute, il vous répondra : l'expérience et la disponibilité de son équipe. C'est en 2009, après s'être formé sur le terrain, qu'il lance Stalift. Conscient des opportunités que proposait ce marché en pleine expansion, il a pour objectif de structurer et de développer plusieurs produits en parallèle. *"Dans un premier temps, je me suis concentré sur la maintenance, la mise en conformité et les nouvelles installations d'ascenseurs dans le secteur industriel"*. Rapidement, pour répondre à la demande, il engage un, puis deux techniciens. Aujourd'hui, l'équipe compte 21 collaborateurs.

Une multinationale de proximité

Stalift propose les mêmes services qu'une multinationale, interfaces web comprises, mais avec un service de proximité. *"Les clients savent que quand ils appellent, ils ne sont pas baladés d'un service à l'autre. Nous répondons à leur appel, 7 jours sur 7 et 24h/24. Nos techniciens vivent à proximité et connaissent les installations puisqu'ils en sont à l'origine, ce qui facilite notre réactivité. Plus encore, notre ERP nous permet de détecter les pannes avant même que les clients nous contactent. Cette technologie nous permet d'effectuer à distance un premier diagnostic"*. En marge de ce service, Stalift évolue pour s'adapter à la demande des clients du secteur industriel : escalators, monte-charges... *"Nous sommes devenus, au fil des ans, le spécialiste des installations pour des grosses charges et des ascenseurs spéciaux aux contraintes spécifiques"*.

Les particuliers : un nouveau marché

En moins de 10 ans, Simon Stellian a vu éclore un nouveau marché, celui du particulier. *"En 2012, nous n'avions aucune demande d'installation d'ascenseur privatif. L'an dernier, nous avons installé une cinquantaine d'ascenseurs domestiques et presque autant de monte-escaliers. Les particuliers ont compris qu'il s'agit d'un réel investissement sur l'avenir. Ils pourront séjourner plus longtemps chez eux et jouir d'une pleine autonomie. Désormais, il n'est pas rare que nous soyons consultés dès la conception des nouvelles maisons pour inclure la possibilité d'installer un ascenseur, aujourd'hui ou demain"*.

Technologie ouverte

"Chez Stalift, reprend le chef d'entreprise, on ne fait jamais du sur place. Plus on réalise d'installations, plus on entretient. Nos tarifs sont ceux pratiqués à l'échelle d'une PME et non d'une multinationale. Nous sommes 30 à 40% moins chers que nos concurrents. Bien entendu, il y a un coût d'installation pour un ascenseur mais il doit être réparti sur la durée de vie."

Chez Stalift, nous insistons sur le fait que le client est libre de technologies. Nous refusons de le prendre en otage ! Cela signifie que tout appareil installé par nos soins peut être entretenu par une autre entreprise. Nous sommes les seuls en Belgique à proposer une technologie ouverte".



Des projets d'extension

Les équipes de l'entreprise commencent à être à l'étroit. Simon Stellian a donc profité de l'opportunité pour mettre en valeur son savoir-faire. *"Nous avons un projet d'extension non loin de nos installations actuelles. L'objectif est de réunir sur un même espace les bureaux, l'atelier et un espace show-room qui nous faisait défaut jusqu'à présent. En marge de ce projet, nous souhaitons également nous étendre sur le marché du service publique. Nous collaborons, entre autres, déjà, avec la Ville de Mouscron ou quelques CPAS. Puisque nous disposons désormais de la structure, nous pouvons envisager de développer cette offre sereinement. Stalift est une entreprise familiale avant tout. J'aime donc la voir évoluer en conservant comme priorités la qualité et l'humain"*. ■

www.stalift.be

Télétravailler efficacement et en toute sécurité. La nouvelle normalité.



Depuis le début de la pandémie, de nombreuses entreprises ont mis en place des solutions de travail à domicile. Pendant le confinement, plus de la moitié de tous les collaborateurs ont travaillé à domicile, et même après l'assouplissement des mesures, 41,5% des collaborateurs ont continué à télétravailler.* Ainsi, les parkings sont peut-être vides, mais les effectifs sont au travail et les organisations continuent à tourner. Les chefs d'entreprise accélèrent leur transformation numérique pendant la crise du corona. Et un partenaire stratégique comme Proximus les aide.

Investir dans la collaboration hybride

Prenez l'exemple de cette organisation qui soutient un grand réseau d'entreprises. Pendant le confinement, elle a saisi pleinement l'importance du télétravail. Tous les collaborateurs étaient chez eux, lorsque l'organisation recevait justement énormément de questions de la part des clients concernant les différentes mesures de lutte contre le corona.

“ Comment rester accessibles pour nos clients, alors que nos propres collaborateurs sont à la maison ? ”

Heureusement, l'organisation avait déjà commencé à organiser son espace de travail numérique afin que les collègues des différents bureaux puissent collaborer plus facilement. Ainsi, lorsque les mesures ont été renforcées, ils ont pu continuer à travailler, en ligne depuis leur domicile, sans que leurs membres voient une différence.

41,5%*
des collaborateurs
ont continué à télétravailler

Les points d'attention dans le cadre du télétravail

Pour transformer ce défi en opportunité, les entreprises doivent se poser les bonnes questions :

- Comment rester joignable pour mes clients avec une occupation physique minimale au bureau ?
- Comment créer un lieu de travail à domicile ergonomique et efficace pour mes collaborateurs ?
- Quelles sont les formations nécessaires pour utiliser correctement toute la gamme d'applications et de plates-formes ?
- Comment puis-je encore utiliser mon immeuble de bureaux de manière utile et en même temps réduire les coûts ?
- Comment faire participer les personnes qui n'ont pas d'ordinateur ou d'emploi de bureau à la collaboration numérique ?

Le télétravail, ou la collaboration hybride (un mélange de travail en ligne et au bureau), nécessite un certain nombre d'investissements informatiques. Sans une connexion internet de qualité, les collègues peuvent difficilement organiser des visioconférences de chez eux, par exemple.

“ Pendant le confinement, le nombre d'attaques de phishing a été multiplié par six. ”

La sécurité ne peut pas être négligée non plus. Les pirates informatiques ont misé sur la faiblesse des communications internes et de la sécurité du poste de travail à domicile pour s'introduire dans les réseaux d'entreprise par e-mail.



Les avantages de la transformation numérique

La transformation numérique permet de collaborer plus efficacement, ce qui se traduit par des gains de productivité et un avantage concurrentiel. Une meilleure expérience de l'utilisateur et le support informatique augmentent également la satisfaction des collaborateurs. Ce qui profite à la productivité de l'entreprise.

“ En investissant dans la collaboration hybride vous passez en douceur du travail au bureau au télétravail et réalisez des gains d'efficacité significatifs. ”

Travaillez avec les bons partenaires

Proximus Enterprise aide les entreprises à faire les bons choix stratégiques et à opter pour les solutions technologiques les plus appropriées pour votre espace de travail numérique.

Vous avez le choix entre budgétiser et gérer vous-même vos postes de travail numériques, ou externaliser tous les services y afférents. Proximus peut même proposer aux entreprises un prix fixe par utilisateur et par mois, comprenant la préparation, la formation et l'encadrement nécessaires des collaborateurs.

“ De cette façon, vous préparez tout le monde pour la collaboration hybride, nécessaire pendant la crise du corona, mais aussi pour un avenir plus efficace. ”

Où en est votre entreprise dans l'adoption de la nouvelle normalité du travail ?

Faites le test sur proximus.be/digitalworkplace

Vous voulez commencer tout de suite ?

Vous trouverez toutes les infos sur proximus.be/teleworking

«Entreprise de l'Année®» 2020 : le gagnant est...

I-Care



LA 25^E ÉDITION DE LA REMISE DE CE PRIX PRESTIGIEUX, ORGANISÉE PAR EY EN COLLABORATION AVEC L'ECHO ET BNP PARIBAS FORTIS, A RÉCOMPENSÉ L'ENTREPRISE MONTOISE I-CARE, QUI A DEVANCÉ DUBUISSON, EFFICY, TECHNORD ET TRBA. FABRICE BRION, CEO DE LA SOCIÉTÉ, A REÇU LE PRIX DES MAINS DU PREMIER MINISTRE ALEXANDER DE CROO. I-CARE SUCCÈDE AINSI À EASI, LE VAINQUEUR DE «L'ENTREPRISE DE L'ANNÉE®» 2019.

■ par Yves-Etienne MASSART

Le trophée est mondialement reconnu. EY organise en effet l'élection de «L'Entreprise de l'Année®» depuis 1996, avec pour but de récompenser des entreprises de la Belgique francophone qui se distinguent par leur approche innovatrice, leur internationalisation, leur esprit d'entreprendre, leur vision stratégique, leur santé financière et leur ténacité en toutes circonstances.

Créée par Fabrice Brion à Mons il y a 16 ans, I-care est le leader de l'intelligence artificielle en maintenance prédictive industrielle. Avec plus de 450 employés répartis dans 11 pays, I-care offre aujourd'hui la meilleure plate-forme de gestion de l'état de santé des machines industrielles dans le monde. Grâce aux solutions d'I-care, les équipements industriels sont plus sûrs, plus productifs, plus rentables et moins polluants. L'entreprise réalise un chiffre d'affaires de 38 millions d'euros. "Cette année encore, la compétition a été rude entre cinq excellents lauréats. Avec I-care, le jury récompense un fleuron belge des services intellectuels et technologiques. I-care enthousiasme par ses innovations consacrées par de nombreux brevets : pas moins de 10 depuis mars, malgré l'épidémie de Covid, et par une croissance impressionnante de 35% par an, chaque année depuis 15 ans, en Belgique et surtout dans le monde", a souligné le Président du jury, Laurent Levaux. "Le jury a été également séduit par l'agilité non pyramidale de la société, motivante pour ses équipes. «We want to be the best» est la devise d'employés talentueux faisant preuve d'un esprit d'unité et de cohésion. I-care est un bel

exemple d'une entreprise audacieuse de services intellectuels qui a anticipé l'un des besoins majeurs des entreprises industrielles", ajoute Marie-Laure Moreau, associée chez EY et responsable Wallonie.

Pendant cette édition virtuelle, le prix de «Scale-up de l'Année» 2020 a aussi été attribué. C'est la scale-up Proxyclick de Woluwe-Saint-Pierre qui s'est vue remettre ce titre de jeune entreprise en plein essor. Proxyclick remporte ainsi la 8^e édition de ce prix et succède à CluePoints à ce titre. Le ministre David Clarinval, ministre des Indépendants et PME a remis le trophée à Gregory Blondeau, fondateur et CEO de Proxyclick. Les autres lauréats pour ce trophée prestigieux étaient : BePark, EyeD Pharma, La Niche et Sortlist.

Spécialiste de la gestion des visiteurs à l'accueil, Proxyclick aide les entreprises à répondre à leurs impératifs de sécurité, de santé, de protection des données et d'image. Fort d'une clientèle dans plus de 100 pays et avec plus de 30 millions de visites enregistrées, Proxyclick est un leader incontesté qui compte parmi ses clients L'Oréal, Airbnb, UCB et Sodexo.

Proxyclick remporte ainsi la 8^e édition de ce prix et succède à CluePoints à ce titre.

Le prix récompense les scale-ups bruxelloises et wallonnes en pleine phase de développement qui présentent un haut potentiel et un avenir prometteur. Le concours a pour but de soutenir ces entreprises et de les encourager à maintenir leurs efforts.



Fabrice BRION, CEO d'I-Care

"Depuis fin 2014, Proxyclick a concentré son activité au développement de solutions numériques pour l'enregistrement des visiteurs à l'accueil des entreprises. Son offre de services qui comprend notamment la digitalisation des entrées et sorties des personnes, positionne mondialement Proxyclick au cœur d'un écosystème qui englobe le contrôle d'accès, la gestion des salles de réunions, des accès wifi, jusqu'au traitement automatisé des documents liés aux visiteurs. La gestion complètement intégrée de ces flux lui a permis de s'imposer comme l'incontournable partenaire d'acteurs mondiaux", soulignait le Président du jury, le Baron Pierre Rion. "Un management expérimenté dans le secteur, une ouverture importante vers l'international, un nombre conséquent d'emplois créés en Belgique, ainsi qu'un chiffre d'affaires et un résultat en très belle croissance nous permettent de penser que Proxyclick pourra concourir prochainement pour le prix très convoité de «L'Entreprise de l'Année®», ajoutait Carl Laschet, administrateur chez EY. ■



UWE ON TOUR

Walphot

www.walphot.com

Respect strict des mesures sanitaires oblige, Walphot aura été la dernière entreprise de l'UWE on Tour 2020. C'est fin septembre qu'Olivier de Wasseige s'est rendu dans l'entreprise jamboise, une entreprise de pointe à l'expertise rare.

Fournisseur de données géospatiales, la société est compétente sur l'ensemble de la filière des données géographiques depuis la capture de l'information (données satellitaires et aéroportées) jusqu'à la fourniture de produits spécifiques (prises de vues aériennes, bases de données cartographiques, topographiques, geodata analytics...) ou de services intégrés (Système d'Information Géographique, géomatique, études...). Son métier : le recueil de données à caractère géographique, pour aider ses clients à prendre les meilleures décisions possibles dans la gestion de l'agriculture, des forêts, de l'hydrographie, de l'urbanisation, des risques d'inondations et de l'environnement. Une approche devenue essentielle pour opérer les meilleurs choix stratégiques.

Des choix stratégiques réussis, c'est aussi la fierté du CEO de Walphot, André Jadot, pour sa propre entreprise : "Nous sommes une entreprise 100% belge, avec un actionariat qui est 100% belge et un centre de décision localisé en Belgique. Et, ce qui ne gâche rien, depuis plus de 50 ans, Walphot est restée une entreprise familiale. C'est ce qui nous permet d'avoir une réflexion, une vision, à long terme depuis nos débuts en 1964 !"

Implantée au cœur de la Wallonie, la société Walphot (pour société WALLonne de PHOTogrammètrie) est active en Belgique, principalement en Région wallonne, mais participe également à différents projets européens.

Cette dimension européenne se retrouve d'ailleurs également dans le parcours de son CEO, impliqué personnellement dans les organes représentatifs des entreprises du secteur auprès des autorités à tous les niveaux de pouvoir, y compris européen.

Son ancrage wallon n'a pas empêché – que du contraire – l'entreprise de se développer en Flandre et à l'international, à travers une autre identité, Eurosense. "La spécificité de notre métier nous a rapidement fait prendre conscience de l'avantage d'avoir un ancrage local fort. Nos clients aspirent d'ailleurs à cet ancrage de proximité et à pouvoir travailler en partenariat avec une société locale. Nous nous sommes dès lors développés à travers 10 sociétés nationales dans 10 pays européens. C'est un choix que nous sommes les seuls à avoir fait dans ce secteur. Cela nous demande plus d'efforts, mais c'est également une forme de respect de nos clients".

Résultat, l'entreprise a aujourd'hui une très forte présence à l'exportation. Une dimension internationale qui se traduit également par une implication dans les programmes de recherche «Horizon Europe» ou dans le suivi des projets de recherche dans le spatial, les «Smart Cities», les «Digital Twins» et le «Green Deal». Pour progresser encore dans son approche, Walphot cherche aujourd'hui à rencontrer et à collaborer avec des partenaires wallons actifs dans l'intelligence artificielle et l'imagerie. Active également dans la 3D, Walphot a identifié plusieurs axes de développement, comme la simulation de ville virtuelle et la thermographie.



André JADOT

Autant de projets pour lesquels André Jadot n'est pas peu fier de signaler que la majeure partie de la R&D est financée par les seuls moyens de Walphot.

Défis et problématiques

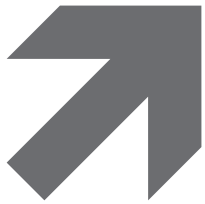
Comme c'est le cas pour bon nombre d'entreprises wallonnes, André Jadot met les difficultés de recrutement comme un des principaux freins au développement de l'entreprise. Il n'existe tout simplement pas de formation spécifique en Belgique, contrairement aux pays voisins. "Les profils que nous recherchons sont très pointus et c'est à nous à compenser les lacunes de la formation, soit des géographes, soit des bioingénieurs, qui sont les diplômés les plus proches de nos métiers".

Walphot souhaite augmenter la visibilité de l'aérien afin de l'amener au niveau des efforts de promotion pour les drones et le spatial. Ces techniques d'acquisition sont toutes complémentaires. L'entreprise espère également davantage de stabilité dans les programmes, de récurrence dans les besoins de mise à jour de données. Elle a besoin de cette vision sur le moyen et le long terme pour adapter sa stratégie et ses investissements. Un appel du pied aux décideurs... ■



Retrouvez ce portrait complet, et bien d'autres, agrémentés de photos, vidéos, interviews... sur www.uwe-on-tour.be

Comet Traitements Vers l'infini... et au-delà !



ENTREPRISE BELGE ET FAMILIALE, LE GROUPE COMET EST ACTIF DANS LE NÉGOCE DE MÉTAUX FERREUX, NON-FERREUX ET DÉRIVÉS. EN 2002, COMET TRAITEMENTS NAÎT SUITE À LA VOLONTÉ DE VALORISER LES RÉSIDUS DE BROYAGE MÉTALLIQUE. AUJOURD'HUI, COMET TRAITEMENTS EST À L'AVANT-GARDE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CE, GRÂCE À DE MULTIPLES PROJETS ET PARTENARIATS.

■ par Luca COVONE

Dans le cadre d'un tour d'horizon de "success stories" d'entreprises en matière de gestion environnementale, Dynamisme a rencontré **Pierre-François BAREEL**, CEO de Comet Traitements.

Comet Traitements affiche un taux de valorisation de 98,4% pour le recyclage de véhicules, ce qui est bien au-delà des valeurs demandées par l'Europe. Comment expliquez-vous cela ?

PB Ce taux reflète notre volonté d'améliorer en permanence le recyclage de nos matières. En effet, nos équipes de R&D travaillent sans cesse sur de nouveaux procédés.

À ce sujet, auriez-vous un exemple pour illustrer ce travail de R&D ?

PB Tout à fait ! Je peux vous parler du projet Phoenix, producteur de carburant de synthèse. Il faut savoir qu'en règle générale, le recyclage d'un véhicule génère environ 75% de

matériaux en acier directement réintégrés dans les processus sidérurgiques et 25% de résidus parmi lesquels, il est encore possible d'extraire $\pm 5\%$ de métaux non-ferreux. Mais subsistent toujours 20% de matières «autres» difficilement exploitables. Ce sont les mousses des sièges, les textiles, le caoutchouc et bien d'autres matières organiques que l'on nomme «fluff». Le projet Phoenix, labellisé dans le cadre du plan Marshall par le Cluster Tweed et le Pôle Mécatech, a pour objectif de recycler cette matière organique.

Le procédé consiste à opérer un craquage catalytique à basse température de ce fluff qui in fine est transformé à 55% en carburant de synthèse, à 20% en cendres (le nouveau déchet ultime) et le reste en carbone. Le carburant produit – environ 1.000 litres/jour – sert à alimenter une centrale cogénération, qui produit à la fois de l'électricité et de la chaleur pour nos besoins internes. Le carbone, lui, est utilisé dans l'industrie sidérurgique pour la production de l'acier.

Avec l'arrivée des nouvelles technologies comme les véhicules électriques ou encore les panneaux photovoltaïques, les filières de recyclage «classiques» ne sont pas toujours adaptées. Comment appréhendez-vous ces nouveaux matériaux chez Comet Traitements ?

PB Effectivement, ces nouvelles technologies nous poussent à nous adapter et innover afin d'assurer leur recyclage.

D'où notre recherche de diversification la plus en amont possible !

Et bien souvent, ces adaptations donnent naissance à des partenariats comme le projet Solarcycle développé avec le groupe RECMA, une entreprise à finalité sociale. Cette collaboration nous a permis de recycler près de 300 tonnes de panneaux photovoltaïques en 2019.

De nombreux projets menés par Comet Traitements sont réalisés en partenariat avec d'autres organismes. Pourquoi ce choix ?

PB Selon moi, la clef de la réussite réside dans le décloisonnement de l'économie circulaire. Il faut nouer des partenariats à chaque élément de la boucle ; ce sont ces partenariats qui aboutissent à des projets concrets et innovants.

C'est dans cette même logique que nous proposons nos services et nos technologies afin de contribuer au développement du secteur de la valorisation.

Quels arguments donneriez-vous pour convaincre nos entreprises d'intégrer des matériaux recyclés dans leurs produits ?

PB En comparaison aux matériaux vierges, les matériaux recyclés ont plusieurs atouts. Le premier, c'est la garantie d'approvisionnement et de qualité de par la «circularité» de ces matériaux et la maîtrise de leurs propriétés.





Pierre-François BAREEL,
CEO de Comet Traitements



LA CLEF DE LA RÉUSSITE RÉSIDE DANS LE DÉCLOISONNEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE. IL FAUT NOUER DES PARTENARIATS À CHAQUE ÉLÉMENT DE LA BOUCLE ; CE SONT CES PARTENARIATS QUI ABOUTISSENT À DES PROJETS CONCRETS ET INNOVANTS.

Ensuite, il ne faut pas négliger l'avantage en termes d'image lorsque l'on propose des produits avec la mention «Design including recycled materials». Et pour finir, il va de soi que l'emploi de matériaux recyclés présente un intérêt économique..

Pour conclure, sur quel projet travaillez-vous pour l'instant ?

PB Je mentionnais tout à l'heure le fait qu'il était possible d'extraire environ 5% de métaux non-ferreux lors du recyclage d'un véhicule. Depuis 2015, nous développons, en partenariat avec l'Université de Liège et Citius Engineering, le projet Pick it qui a pour objectif de collecter et valoriser ces nombreux métaux comme le cuivre, le zinc, le laiton ou l'aluminium.

La technologie développée consiste en un tri automatisé à haute cadence reposant sur la combinaison de différents capteurs de reconnaissance de la matière : rayon X, scanner 3D et caméra hyperspectrale.

Et c'est sur notre site d'Obourg (Mons) que cette chaîne de tri unique au monde, baptisée Multipick, sera prochainement installée. Le chantier débutera au printemps 2021. ■

Retrouvez d'autres "success stories" sur le site www.environnement-entreprise.be





flowcytometry.be

Grâce à l'empreinte microbologique de votre eau :

- Maîtrisez vos risques
- Gagnez du temps
- Réduisez vos coûts

CONTRÔLEZ EN DIRECT L'ÉTAT MICROBIOLOGIQUE DE VOS FLUX

Food & Beverage – Hygiénisation – Potabilisation / Traitement des eaux - Pharma



CEBEDEAU



Chèques-entreprises

Croissance et innovation

L'élévation de la maturité des entreprises wallonnes dans l'innovation comme moteur de la résilience et au-delà



DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LES ÉTUDES SOULIGNENT LE RELATIF DÉFICIT DE DYNAMIQUE ET DE PERSPECTIVES DE CROISSANCE DES ENTREPRISES WALLONNES, NOTAMMENT DES PME. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL N'ARRANGE RIEN. ET SI L'INNOVATION ÉTAIT LA CLÉ POUR SURMONTER CES DÉFIS ?

■ Par **Charles CARLIER**, EY Belgique Tax Partner

Plus que jamais, nos entreprises doivent disposer de capacités de résilience accrues. Une résilience qui passera inévitablement par l'innovation au sens large, dans les piliers majeurs porteurs de croissance dans l'entreprise que sont principalement la capacité à proposer une «expérience» client, la numérisation, la création d'une culture d'entreprise agile, la gestion des risques et des partenariats et la stratégie de financement.

L'évolution de la maturité des entreprises sur ces axes majeurs est intimement liée à celle de la maîtrise des processus créateurs d'innovation et la valorisation de ce qui en résulte. L'expérience montre en effet que cette maîtrise est nécessaire à tous les stades du processus d'idéation, de création et de gestion des valeurs intellectuelles créées. Ainsi, l'entreprise devra définir une stratégie globale et se donner les moyens de la mettre en œuvre via la mobilisation des expertises ad hoc et l'attraction et la rétention des talents créateurs qui peuvent la porter.

Identifier, cultiver et protéger vos innovations

À la source, il sera crucial d'identifier l'innovation là où elle se trouve dans

l'entreprise et d'évaluer très tôt la possibilité et l'utilité, voire la nécessité, de protéger juridiquement cette création en s'en réservant contractuellement la propriété dans les relations avec ses clients, ses fournisseurs, ses employés créatifs, et en assurant la protection intellectuelle de celle-ci, via la création de brevets ou de droits d'auteurs notamment. Ces propriétés juridique et protection intellectuelle peuvent en effet être essentielles pour assurer un avantage compétitif, valoriser le patrimoine intellectuel de l'entreprise aux yeux des tiers et des partenaires stratégiques potentiels (financiers, commerciaux) et bénéficier de subvention ou de certains incitants fiscaux majeurs dont elles sont la condition.

Exploiter les incitants à l'innovation

Parallèlement, l'entreprise devra s'assurer d'avoir utilisé de façon cohérente et au bon moment les multiples moyens incitatifs et de financements directs et indirects des activités d'innovation disponibles et combinables dans l'arsenal législatif européen, fédéral et régional. Elle doit par exemple considérer l'usage des mécanismes

de réduction de précompte professionnel pour chercheurs et de versements de droits d'auteur pour attirer et conserver les talents créateurs en diminuant leur coût employeur et leur charge d'impôt personnelle. Elle devra évaluer à temps, avant même de lancer les projets, les perspectives d'obtention de subvention et avances publiques, et elle devra prendre les mesures nécessaires dans le traitement comptable et fiscal des coûts de R&D pour bénéficier des crédits remboursables, même en l'absence de base imposable, ou des déductions d'impôts liés à la recherche.

Valoriser et faire fructifier vos innovations

Enfin, ayant protégé sa propriété intellectuelle, il s'agira pour l'entrepreneur de s'assurer qu'elle est correctement évaluée et rémunérée en interne, si elle est par exemple utilisée par des entreprises liées ou à l'externe, afin de mettre en exergue le revenu spécifique qu'elle génère dans le marché. Il conviendra en outre de faire en sorte que les avantages fiscaux qui peuvent s'attacher à ces droits intellectuels sont postulés à l'impôt des sociétés sachant que des taux effectifs



LA RÉSILIENCE PASSERA INÉVITABLEMENT PAR L'INNOVATION AU SENS LARGE, DANS LES PILIERS MAJEURS PORTEURS DE CROISSANCE DANS L'ENTREPRISE QUE SONT PRINCIPALEMENT LA CAPACITÉ À PROPOSER UNE «EXPÉRIENCE» CLIENT, LA NUMÉRISATION, LA CRÉATION D'UNE CULTURE D'ENTREPRISE AGILE, LA GESTION DES RISQUES ET DES PARTENARIATS ET LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT.

d'imposition significativement inférieurs aux taux «standards» peuvent être obtenus et juridiquement sécurisés sur les revenus qui s'attachent à ces droits.

On le voit, la définition, la mise en œuvre systématique et la gestion cohérente, efficiente et pérenne d'une stratégie

globale d'innovation demanderont souvent une élévation de la maturité de l'entreprise, à fortiori de la PME, et nécessairement la mobilisation de compétences transversales en R&D, ressources humaines, finance et valorisation, fiscalité, de droit de la propriété intellectuelle interne ou externe,

mais agissant de façon coordonnée et alignées à la stratégie. C'est probablement à ce prix que cette élévation de la maturité de nos entreprises wallonnes en la matière ouvrira et sécurisera la voie de la résilience, la croissance trouvée ou recouvrée et bien au-delà. ■



Vous souhaitez faire évoluer votre entreprise et découvrir comment l'innovation peut vous y faire parvenir. Contactez **Charles CARLIER**, EY Belgique Tax Partner (charles.carlier@be.ey.com), ou **Nicolas TREFOIS**, EY Belgique Tax Director (nicolas.trefois@be.ey.com).

Vous pouvez également surfer sur notre site www.ey.com/be.



Gouvernance

BCTE : un administrateur indépendant gratuit pendant un an !



QUI N'A PAS DÉJÀ ENTENDU DANS LE MONDE DES ENTREPRISES, DES AVIS DÉSABUSÉS À PROPOS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION : «C'EST FASTIDIEUX À ORGANISER», «C'EST UN FREIN ALORS QU'ON DOIT ÊTRE AGILE», «QUEL BESOIN ! JE CONNAIS MIEUX MA SOCIÉTÉ»... EVIDEMMENT, ON LE SAIT, «TOUT SEUL ON VA PLUS VITE», C'EST CERTAIN. MAIS, UNE AUTRE EXPRESSION, PLUS PERTINENTE, NOUS RAPPELLE QU'«ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN» !

■ par Yves-Etienne MASSART

Permettre à chaque entrepreneur de tester l'approche «ensemble» pour aller plus loin, telle est l'invitation de BCTE relayée par l'UWE. Quelques autres questions peuvent en effet servir d'excuses pour ceux qui entendent l'argument mais ne sont pas prêts à faire le pas : "Est-il besoin d'avoir une société anonyme pour s'adjoindre un administrateur indépendant ? Peut-on imaginer de s'adjoindre un regard extérieur sans lui donner de pouvoir ? Mon comité de direction suffit, quelle pourrait être la valeur ajoutée d'un externe ?" En cherchant encore, les excuses ne manqueront jamais...

Expérience positive

Et puis, il y a ceux qui décident de franchir le pas, comme Eric Gosselain, CEO de United Expert, qui a fait appel à BCTE pour sauter le pas. L'initiative BCTE, il en a pris connaissance de manière très simple : "En lisant la newsletter de l'UWE, je suis tombé sur l'annonce. Avant d'enchaîner sur ce qui l'a séduit : United Experts South est rattaché au groupe United Experts, qui aujourd'hui comprend 260 personnes et, pour l'ensemble des sociétés, environ 30 actionnaires/administrateurs. Nous sommes très bien équipés pour tout ce qui concerne le suivi opérationnel, les conventions d'actionnaires, la gestion financière... Au niveau du groupe, nous disposons déjà d'administrateurs externes pour les aspects stratégiques, mais l'ensemble est focalisé sur la Flandre.

Confronté au défi du développement, nous souhaitons nous adjoindre l'expérience d'une personne qui connaissait bien le tissu économique wallon et bruxellois pour nous aider à développer notre offre commerciale".

Et à propos de la recette d'un matching réussi ? "BCTE nous a présenté plusieurs profils très intéressants, et l'un de ceux-ci correspondait à notre idée : une personne connaissant notre secteur tout en ayant un autre point de vue que le nôtre". Le bilan qu'il tire de l'expérience ? "La période actuelle rend les choses plus compliquées transformant les «face à face» en réunions virtuelles. Cependant, nous avons déjà pu avancer sur plusieurs points, comme la révision de l'approche client, la confirmation de notre clientèle cible, la vérification que les outils dont nous disposons fournissent les informations nécessaires et pertinentes".

Un bilan positif qui l'encourage à partager ses conseils à ceux qui voudraient en profiter : "Dans le monde actuel en perpétuelle évolution, il faut savoir s'adapter rapidement, l'apport d'un œil externe permet de poser les bonnes questions pour éviter de rester sur place. C'est réellement une expérience que je conseille à tout qui souhaite faire évoluer sa société et qui est ouvert à des propositions nouvelles. Il est important de savoir ce que vous attendez de votre administrateur externe afin de choisir le profil le plus adéquat tenant compte de votre situation actuelle et future".

Un «plus» pour toutes les parties

L'expérience est aussi décryptée du côté des administrateurs indépendants. C'est le cas pour France Delobbe, Directeur immobilier – Carrefour Belgium, et administratrice indépendante : "Je pense que c'est enrichissant pour les deux parties. Je travaille dans une grande entreprise où tous les services support existent et sont organisés (HR, compta, finances, commercial...) Ici, je rencontre un dirigeant qui a tout à gérer, c'est une autre dimension. En croisant ces deux mondes, on a une meilleure compréhension de la réalité économique de chacun. Lors de nos réunions, j'essaie d'avoir une approche systématique et structurée de mes questions et j'apprécie particulièrement la réactivité d'Eric et de son équipe". Avec son expérience et son expertise, elle a une vision claire des facteurs de succès : "La transparence, la confiance et l'implication des deux parties".

Elle souligne la valeur ajoutée de BCTE dans le projet ? "C'est incontestablement le lien. Sans BCTE, nous ne nous serions pas rencontrés. Il y a aussi le support pour les conventions à signer, les questions pratiques... c'est bien utile". De quoi encourager un plus grand nombre à profiter de cette expérience partagée et enrichissante : "D'abord, il faut se poser la question du temps. Ce n'est pas un engagement à prendre à la légère. Deuxième question pour le candidat :

qu'est-ce que je peux apporter en tant qu'administrateur ? Troisième question, pour l'entreprise : de quel profil ai-je besoin ? Si les trois réponses concordent, tous les ingrédients du succès sont réunis"

Un témoignage d'expérience réussie qui encourage BCTE à poursuivre son projet. Mais une question se pose : s'il y a autant de valeur ajoutée pour les deux parties, pourquoi faire la promotion de services d'administrateur «gratuit» ?

Pour Catherine de Dorlodot, administrateur de BCTE, la réponse est évidente : "BCTE se place du point de vue de l'amélioration de la gouvernance dans les PME. Or, cela suppose de passer les barrières évoquées ci-dessus. Une fois cette étape franchie, nous sommes convaincus que l'essayer, c'est l'adopter. En plus, BCTE offre un encadrement professionnel : l'assurance administrateur, des indications concernant la rémunération à convenir après un an et, surtout, le support de

son réseau d'administrateurs expérimentés en compétences".

Dans ces conditions, qui pourrait résister à sauter le pas si c'est pour s'enrichir de connaissances et de compétences "gratuitement pendant un an" ?

Poser la question, c'est y répondre ! ■

Plus d'infos ? Visitez www.BCTE.be ou contactez catherine.de.dorlodot@bcte.be

Lancement de BCTE START



BCTE START EST LE DERNIER-NÉ DU RÉSEAU BCTE, QUI RÉUNIT LES ADMINISTRATEURS, ENTREPRENEURS ET DIRIGEANTS DE PME PASSIONNÉS DE GOUVERNANCE PARTAGÉE. UN PROJET DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES AMENÉ À SE DÉVELOPPER ENCORE, AU BÉNÉFICE D'UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES.

La passion, c'est ce qui anime Donatienne Van Houtryve et Géraldine Biebuyck. À côté de leur activité principale au sein de la banque privée Lombard Odier, ces deux mamans ont développé une application de babysitting collaborative, bien utile pour tous ceux qui, comme elles, ont rencontré des difficultés lorsqu'ils devaient faire garder leurs enfants.

Des difficultés qu'elles ont décidé de combattre en relevant le défi de l'entreprise. Un besoin clairement identifié, une idée qui se transforme en solution, il ne restait plus qu'à s'entourer de professionnels du développement d'applications pour mettre sur le marché BSIT, leur «bébé» commun aujourd'hui repris par des fonds d'investissement. L'appli s'appuie aujourd'hui sur plus de 360.000 utilisateurs.

C'est cette passion et cette aventure qu'elles sont venues partager au sein de BCTE Start, qui est né le 6 octobre dernier au Cercle du Lac où son lancement a connu un franc succès. Donatienne Van Houtryve et Géraldine Biebuyck ont évoqué leur expérience de jeunes entrepreneuses à travers un exposé passionnant intitulé «De l'identification d'un besoin à la reprise par un fonds : une expérience accélérée d'un modèle de Gouvernance».



Avec humilité et professionnalisme, elles ont livré un témoignage fort aux jeunes dirigeants de PME ou entrepreneurs présents en évoquant tous les défis qu'elles ont relevé au cours de ce parcours.

Ces évocations ont fait écho pour nombre d'entre eux qui font face aux mêmes obstacles. Pour ces initiateurs, c'est précisément là la force de BCTE, et de BCTE START en particulier : réunir des jeunes dirigeants de 25 à 45 ans désireux d'échanger leurs expériences et leurs défis afin de construire sur l'intelligence collective pour améliorer la gouvernance de leurs entreprises.

Le prochain rendez-vous de BCTE START est fixé au printemps 2021 et s'adresse à tous les jeunes dirigeants qui veulent sortir la tête de leur quotidien et développer leurs compétences en gouvernance pour identifier les opportunités et les écueils, les saisir ou les surmonter et ainsi développer des entreprises encore plus durables. ■

Intéressé(e) ? N'hésitez pas à contacter BCTE pour recevoir les invitations ou inscrivez-vous sur sa page Linked'in



Scannez le QR-Code pour visualiser les propos inspirants des oratrices, Donatienne VAN HOUTRYVE et Géraldine BIEBUYCK (BITS) lors de l'événement du 6 octobre 2020.



Un outil pédagogique plébiscité par les enseignants et compatible avec les cours en ligne

La collection «Je veux savoir !»



L'ÉDITION 2020 DE LA COLLECTION «JE VEUX SAVOIR !», SORTIE EN SEPTEMBRE DERNIER, CONSISTE EN DEUX LIVRETS PÉDAGOGIQUES PENSÉS COMME SUPPORTS DE COURS POUR LES PROFESSEURS D'ÉCONOMIE. L'AN DERNIER, PRÈS DE 10.000 EXEMPLAIRES DE CES LIVRETS ONT ÉTÉ COMMANDÉS ET AUTANT ONT ÉTÉ TÉLÉCHARGÉS SUR NOTRE SITE.

■ par Pierre ELIAS

Les brochures «L'entreprise, je veux savoir !» et «L'emploi, je veux savoir !» répondent aux questions régulièrement posées à l'Union Wallonne des Entreprises. Les réponses étonnent souvent les interlocuteurs qui réalisent combien l'image qu'ils ont du monde de l'entreprise et du marché de l'emploi est éloignée de la réalité. Forts de ce constat, il nous a semblé utile de réunir les réponses à ces questions dans ces deux brochures.

Le premier livret, «**L'entreprise, je veux savoir !**», qui en est déjà à sa 13^e édition, est consacré au monde des entreprises wallonnes. Il répond à des questions récurrentes comme : combien y a-t-il d'entreprises en Wallonie ? De quelle taille ? Dans quels secteurs ? Innovent-elles ? Sont-elles performantes sur les marchés internationaux ? Créent-elles de l'emploi ? De quelles compétences ont-elles besoin ? Se préoccupent-elles de l'environnement ? Que sont les "pôles de compétitivité" et les "clusters" ?

Le second livret, «**L'emploi, je veux savoir !**», est quant à lui à sa 7^e édition et aborde des questions comme celles du chômage, du nombre d'emplois, de leur répartition géographique et des secteurs dans lesquels

ils sont créés, des métiers en pénurie ou encore de l'importance de la formation et des études pour trouver un emploi. Il aborde également le phénomène d'inactivité au sein de la population wallonne.

Ces deux livrets se veulent accessibles, précis mais sans excès techniques ni long discours. Ces brochures sont avant tout conçues pour servir d'outils pédagogiques aux professeurs d'économie du secondaire, leur permettant d'illustrer leurs cours

théoriques avec des chiffres et des exemples de l'économie wallonne, et donc de familiariser et sensibiliser les élèves à leur environnement économique et au monde de l'entreprise. Mais, plus largement, elles s'adressent à toute personne désirant mettre à jour ou approfondir ses connaissances du tissu entrepreneurial et du marché de l'emploi de la Wallonie.

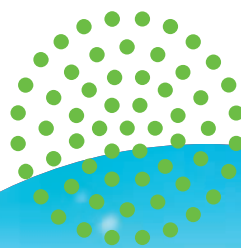
Les brochures sont disponibles gratuitement via www.uwe.be/je-veux-savoir.



À LA RECHERCHE D'UN RACCORDEMENT AU GAZ?

Antargaz vous propose la solution parfaite.

Nos citernes aériennes ou enterrées vous offrent tout le confort du gaz sans raccordement au réseau de gaz naturel.



Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie



L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) est l'organisation des **employeurs privés** qui agit pour assurer **la prospérité de la Wallonie**, à travers la mise en place et le soutien d'un **climat** et d'un **cadre** qui permettent la création et le développement d'entreprises compétitives et durables.

De la petite entreprise familiale à la grande multinationale, l'UWE représente et défend les 80.000 entreprises de Wallonie. Toutes les branches de l'industrie et des services y sont actives. L'UWE, nommée «SDG Voice 2020», promeut un monde entrepreneurial fort et le sensibilise à une prospérité durable. Importante source d'informations sur l'économie et les entreprises, l'UWE est l'interlocuteur privilégié des autorités et des parties prenantes de la société civile.

Soutenue par ses membres (dont 24 fédérations sectorielles) et par des partenariats forts, l'UWE appuie son action sur une équipe basée à Louvain-la-Neuve. Elle entretient des collaborations étroites avec les organisations professionnelles et les Chambres de Commerce et d'Industrie.

UNION
WALLONNE
DES
ENTREPRISES

www.uwe.be

Rue de Rodeuhaie 1 • 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
010/47.19.40 • info@uwe.be

Fini la loi DU PLUS FORT!

Pour une concurrence plus fair-play,
désormais les plus petites entreprises
peuvent faire le poids.

► INFORMEZ-VOUS SUR
finilaloiduplusfort.be

